

Les possibilités de la recherche autochtone

Résultats du Dialogue du CRSH sur la recherche et les peuples autochtones

Préparé par Craig McNaughton et Daryl Rock

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)

Ce document ne représente pas la politique du CRSH. Il a été préparé par le personnel du CRSH, en étroite collaboration avec les participants au Dialogue du CRSH sur la recherche et les peuples autochtones, dans le but de refléter avec le plus de précision, de sensibilité et de pragmatisme possible les différentes voix, les différents points de vue et les différentes suggestions exprimées et qui ont aidé à mettre sur pied le Programme de recherche autochtone du CRSH.

Le Conseil d'administration du CRSH a décidé en mars 2002 de faire de la recherche autochtone une priorité stratégique. Ce document a été présenté aux membres du Conseil et à la haute gestion du CRSH en octobre 2003. Il a servi de base à une série de programmes et d'initiatives conçus pour lancer le Programme de recherche autochtone du CRSH. Vous pourrez trouver des renseignements sur les décisions du Conseil dans le site Web du CRSH.

Daryl Rock est directeur de la Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes du CRSH. Craig McNaughton est agent principal de programme (Initiatives de recherche sur les peuples autochtones et Subventions de recherche-crédation en arts et lettres) dans cette même division. Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements ou des copies d'autres documents de référence, vous pouvez communiquer avec eux aux adresses craig.mcnaughton@crsh.ca ou daryl.rock@crsh.ca.

Table des matières

Aperçu	3
1. Objectif du document	3
2. Structure du document	3
3. Observation essentielle du document	3
A. Le processus de Dialogue du CRSH	4
1. La recherche autochtone	4
2. Le point de départ du Conseil en matière de recherche autochtone	4
3. Un changement de paradigme en émergence	5
4. Faire connaître le point de vue élargi de la collectivité	6
B. Création de programmes de recherche autochtone	7
1. Programme de recherche des communautés autochtones (RCA)	7
2. Programme des systèmes de connaissance autochtones (SCA)	9
3. Programme de carrières dans la recherche autochtone (CRA)	10
4. La participation des Autochtones aux comités de pairs et aux évaluations externes	12
5. Information sur les protocoles des communautés (IPC)	12
6. Réseau sur le Web pour la recherche autochtone	13
7. Représentation des peuples autochtones au sein du CRSH	14
C. Gestion du programme	14
1. Surveillance et évaluation	14
2. Exigences particulières du programme	15
Annexe A : Discussion sur les politiques dans le cadre du Dialogue	16
Annexe B : Identification des thèmes de recherche autochtone	22
Annexe C : Demande de mémoires lancée à l'échelle nationale (août 2002)	35
Annexe D : Participants au Dialogue du CRSH sur la recherche et les peuples autochtones	38

Aperçu

1. Objectif du document

En mars 2002, dans le cadre de son programme global de recherche stratégique, le Conseil d'administration du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) a demandé à son personnel de faire de la recherche autochtone un secteur prioritaire.

En suivant les conseils d'un certain nombre d'organismes et d'intervenants autochtones importants, nous avons pris la décision d'amorcer un dialogue public approfondi à plusieurs niveaux auprès de tous les intervenants s'intéressant à la recherche portant sur et pour les peuples autochtones, ainsi qu'à la recherche effectuée par et de concert avec ces peuples. Plus de 500 personnes provenant de différents organismes autochtones, universitaires, gouvernementaux et non gouvernementaux ont pris part au Dialogue du CRSH sur la recherche et les peuples autochtones.

Ce document présente les résultats de ce Dialogue sous forme d'initiatives, de programmes ou de politiques envisageables (voir l'annexe A).

2. Structure du document

Ce document se divise en deux parties principales :

- la partie A trace un bref historique du Dialogue du Conseil — comment le Dialogue a été organisé, qui y a participé et comment, avec le temps, la compréhension de la recherche autochtone a commencé à changer;
- la partie B comprend sept propositions d'initiatives et définit un processus d'évaluation continue conçu pour améliorer les résultats des programmes.

Un certain nombre d'annexes viennent appuyer le contenu de ces deux parties.

3. Observation essentielle du document

Le processus de Dialogue du CRSH a permis d'élaborer deux démarches complémentaires de la recherche autochtone – la première sur la promotion conjointe des possibilités d'apprentissage; la seconde sur les questions d'équité.¹

La première démarche propose un ensemble de mesures axées sur le mandat principal du CRSH, soit la promotion des *possibilités d'apprentissage* offertes par des démarches de collaboration comme :

1. la création de partenariats de recherche solides avec les communautés autochtones (par l'intermédiaire d'organismes communautaires);
2. le soutien à la recherche sur les systèmes de connaissance autochtones;
3. un investissement stratégique dans la capacité de recherche autochtone et dans les chercheurs non autochtones intéressés à faire carrière dans la recherche autochtone.²

¹ On aborde ce dernier concept dans la partie 7 de l'annexe A.

² Dans le présent document, les termes « autochtone » et « non autochtone » sont employés sous toutes réserves et il faut bien comprendre qu'ils ne reflètent pas précisément la réelle diversité des personnes et des collectivités qu'ils désignent habituellement. Il n'existe pas une seule identité « autochtone », tout comme il n'existe pas une seule identité « non autochtone. »

La seconde démarche propose un ensemble de mesures pour corriger les situations qui semblent entraver le développement positif et complet du potentiel de recherche que représentent les chercheurs autochtones et leurs traditions respectives en matière de connaissances :

- ❖ l'absence de possibilités de carrière pour les chercheurs autochtones;
- ❖ le manque de respect envers les peuples autochtones et leurs traditions en matière de connaissances;
- ❖ l'absence des bienfaits de la recherche pour les communautés autochtones;
- ❖ l'absence de contrôle autochtone sur la propriété intellectuelle et culturelle.

A. Le processus de Dialogue du CRSH

1. La recherche autochtone

Le Dialogue sur la recherche et sur les peuples autochtones reflète un changement sans équivoque dans la façon dont la recherche est comprise et organisée en ce qui a trait aux peuples autochtones. S'ils étaient auparavant plutôt perçus comme des sujets de recherche fascinants ou pertinents, les Autochtones sont de plus en plus perçus comme des chercheurs et des partenaires menant des recherches dans le cadre des traditions de connaissances autochtones, en appliquant des méthodes autochtones et des méthodes issues de l'interaction avec les traditions intellectuelles non autochtones.

Par la même occasion, les chercheurs non autochtones sont moins perçus comme les « experts de l'extérieur » traditionnels et de plus en plus comme des partenaires à part égale engagés dans l'élaboration d'une nouvelle compréhension du savoir autochtone et veillant à ce que la recherche et la formation en recherche bénéficient directement aux nations et aux communautés autochtones.

La recherche autochtone devient rapidement une *méthode* d'étude plutôt qu'un *domaine* d'étude. Il en ressort une conception de la « recherche autochtone » dont le dynamisme procède des traditions de pensée et des expériences acquises parmi, et en partenariat avec, les nations autochtones du Canada et d'autres parties du monde.

2. Le point de départ du Conseil en matière de recherche autochtone

En mars 2002, le Conseil d'administration du CRSH établissait quatre priorités stratégiques fondées sur les consultations antérieures menées dans le milieu de la recherche : la culture, la citoyenneté et l'identité; l'environnement et le développement durable; les textes, les documents visuels, le son et la technologie; les peuples autochtones.

Le « développement autochtone » (terme utilisé à l'époque pour désigner les questions de recherche autochtone) était compris comme étant « une question de plus en plus présente dans les ministères fédéraux, [un domaine qui a] été reconnu comme une priorité par le gouvernement fédéral... » Les consultations menées auprès des universitaires en 2001 ont permis de dégager un très large éventail de thèmes de recherches autochtones : le patrimoine culturel (arts, langues, traditions); la gouvernance autochtone; les soins de santé; le développement communautaire et les modes de vie sains; l'affaiblissement des cultures autochtones; le rôle des femmes autochtones dans la culture traditionnelle et la société moderne; les identités autochtones par rapport à la *Loi sur les Indiens* de 1995; les pratiques exemplaires dans le développement de communautés autochtones fortes, etc.³

³ Renseignements généraux remis au Conseil d'administration du CRSH le 2 mars 2002.

En fait, la présence d'une vaste gamme de thèmes de recherche autochtone est confirmée par les mémoires déposés par des chercheurs autochtones et non autochtones en septembre 2002 à la suite de la demande de mémoires lancée à l'échelle nationale dans le cadre du Dialogue (voir les annexes B et C).⁴

3. Un changement de paradigme en émergence

La réception en mai 2002 d'un mémoire non sollicité de la part du Saskatchewan Indian Federated College (SIFC) a donné le ton au Dialogue sur la recherche et les peuples autochtones du CRSH.⁵ Ce mémoire portait sur un thème dont la pertinence a été confirmée à maintes reprises tout au long du Dialogue, c'est-à-dire la nécessité de reconnaître un changement de paradigme dans la recherche autochtone.

Le mémoire du SIFC s'ouvrait sur l'observation selon laquelle la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) et d'autres études « s'entendent pour dire qu'une partie importante de la solution [aux coûts des problèmes sociaux auxquels sont confrontés les peuples autochtones] est la nécessité de changer le paradigme de la recherche pour passer d'un paradigme où des intervenants de l'extérieur cherchent des solutions au « problème indien » à un paradigme où les peuples autochtones mènent les recherches et trouvent eux-mêmes les solutions. »⁶

Le mémoire du SIFC poursuit en énumérant un certain nombre de caractéristiques de ce nouveau paradigme de recherche :

- ❖ veiller à ce que les communautés autochtones bénéficient des résultats des recherches (et non l'inverse);
- ❖ éviter ce qui a été qualifié plus tard dans le Dialogue comme étant un « accent épidémiologique persistant sur le négativisme » dans la recherche autochtone;⁷
- ❖ mettre la recherche sur les peuples autochtones au soin et entre les mains des Autochtones;
- ❖ travailler à la mise sur pied d'un cadre important de chercheurs autochtones pour la tenue de ce travail de recherche;
- ❖ inculquer la notion de droits collectifs en rapport avec les dispositions légales qui tendent à privilégier la protection des chercheurs individuels;
- ❖ respecter les connaissances des Aînés autochtones;
- ❖ respecter les traditions autochtones en matière de connaissances.

⁴ Ces deux annexes figurent aussi dans le rapport de synthèse et le résumé qui se trouvent sur le site Yahoo!, « Aboriginal Research » sous « Files » (http://ca.groups.yahoo.com/group/Aboriginal_research/), voir les notes 7 et 10 ci-dessous.

⁵ Le 22 juin 2003, le SIFC a été renommé « Université des Premières Nations du Canada. »

⁶ L'originale : "agree that a significant element of the solution [to the costs of social problems facing Indigenous peoples] is the need to shift the research paradigm from one in which outsiders seek solutions to 'the Indian problem' to one in which Indigenous people conduct research and facilitate solutions themselves." SIFC, *A Brief to Propose a National Indigenous Research Agenda*, (8 mai 2002), p. 1.

⁷ Mémoire d'octobre 2002 déposé par les chercheurs cris et métis à l'Université de Brandon, en consultation avec les membres des collectivités dakota, ojibwa, métis et crie. Voir le rapport de synthèse intitulée *Synthesis of Briefs Received from the Fall, 2002 Consultation on Policy Directions related to Aboriginal Peoples*, un document de travail pour la consultation de la table ronde préparé par Lynne Davis, Bonnie Jane Maracle, John Phillips et Tessa Reed (29 novembre 2002), p. 16.

Le commentaire du SIFC était accompagné de ceux des membres de la *Canadian Indigenous and Native Studies Association* (CINSA) formulés lors du Congrès des sciences humaines de 2002; et des suggestions de planification de la part d'un groupe ad hoc formé durant l'été de 2002.⁸

Ces premières interventions et réunions ont aidé à formuler la demande de mémoires à l'échelle nationale lancée en août 2002 à un vaste échantillonnage de personnes œuvrant au sein d'organismes autochtones, universitaires et gouvernementaux. Une copie de cette demande de mémoires, y compris les questions posées, figure dans l'annexe C.⁹

4. Faire connaître le point de vue élargi de la collectivité

En réponse à l'appel national, nous avons reçu plus de 50 mémoires provenant d'un bon échantillonnage de personnes et d'organismes (voir l'annexe D). Ces mémoires reflétaient les commentaires d'au moins 100 personnes dont plusieurs travaillaient dans des groupes de discussion. Nous avons fait la synthèse de ces réponses dans un document de 50 pages.

Cette synthèse a servi de pivot à la toute première table ronde nationale du Conseil sur la recherche et les peuples autochtones qui a eu lieu le 29 novembre 2002 à Ottawa. La table ronde a réuni 65 personnes provenant de tout le pays et des trois principaux groupes autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits), d'un échantillonnage d'établissements et de disciplines postsecondaires, du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux, de même que d'organismes communautaires.

La table ronde a fait ressortir plus de 100 recommandations qui ont été présentées dans un rapport sommaire distribué en février 2003¹⁰. Nous avons invité les participants à la table ronde, ceux qui avaient soumis les mémoires originaux et bon nombre d'intervenants potentiels parmi les Autochtones, les universitaires et les décideurs à examiner les recommandations présentées dans le rapport sommaire. Nous avons aussi invité les vice-recteurs (recherche et études universitaires) et les corps professoraux d'universités et de collèges canadiens, ainsi que les présidents et les membres de toutes les sociétés savantes à revoir les recommandations. De plus, nous avons invité les 600 participants à la Conférence fédérale sur la recherche en matière de politique autochtone (du 26 au 28 novembre 2002) à nous faire connaître leurs commentaires.

Nous avons recouru à quatre groupes de discussion en ligne pour aborder les quatre principaux thèmes sous lesquels ont été regroupés les recommandations dans le rapport sommaire :

1. Créer un partenariat avec les peuples autochtones du Canada;
2. Planifier la recherche avec les communautés autochtones;
3. Développer des recherches qui correspondent aux priorités autochtones;
4. Faire avancer la carrière des chercheurs autochtones.

⁸ Les membres du groupe de direction comprennent Marlene Brant Castellano et Lynne Davis de l'Université Trent; Jo-Ann Episkew et Winona Wheeler du SIFC; Jo-ann Archibald de la *First Nations House of Learning* de l'UBC; Eleanor Bernard, directrice exécutive de Mi'kmaw Kina'matnewey en Nouvelle-Écosse.

⁹ Voir la note 7 ci-dessus.

¹⁰ Une copie du rapport sommaire (*Diabgue du CRSH sur la recherche et les peuples autochtones : Quels échos ont été entendus sur les démarches à entreprendre?*, 18 février 2003) se trouve sur le site du groupe de discussion sur la recherche autochtone de Yahoo! (http://ca.groups.yahoo.com/group/Aboriginal_research/).

Dès le mois de mai 2003, quelque 350 personnes étaient inscrites sur les listes de diffusion, notamment un bon mélange de personnes provenant de différentes nations autochtones (entre autres des Inuits, des Métis, des Salish, des Anishinaabe, des Haudenosaunee, des Lenape/Delaware et des Cris); de la plupart des régions du pays; d'une vaste gamme de disciplines universitaires et d'institutions; d'organismes communautaires autochtones; d'organisations professionnelles et d'entreprises; d'organismes gouvernementaux, etc.

En résumé, le Dialogue n'avait rien d'une conversation superficielle entre quelques douzaines d'universitaires. Plus de 500 personnes représentant une vaste gamme d'expériences et de professions ont investi temps et énergie pour conseiller le CRSH. Si plusieurs points nécessitent des discussions soutenues, il en est un qui se dégage clairement du Dialogue. Nous nous entendons entre autres sur l'émergence et la nécessité d'un changement dans la démarche.

B. Création de programmes de recherche autochtone

Les participants au Dialogue ont travaillé en groupe pour présenter au Conseil deux « directions stratégiques » connexes mais distinctes qui ont dégagé un consensus relativement fort et qui semblent avoir des chances de succès raisonnables (voir l'annexe A) :

1. une exploration conjointe des occasions d'apprentissage;
2. un traitement équitable pour les chercheurs autochtones.

Les participants ont aussi proposé sept programmes que le Conseil pourrait envisager. Ces sept propositions reflètent pratiquement toutes les recommandations formulées dans le rapport de synthèse de l'automne dernier, lors de la table ronde et dans les discussions en ligne.

1. Programme de recherche des communautés autochtones (RCA)

Initiative conjointe proposée :

Cette initiative conjointe viendrait en aide aux recherches amorcées par les organismes communautaires autochtones ayant des mandats de recherche. L'initiative serait élaborée en partenariat avec des chercheurs des universités et des collèges, ainsi qu'avec les gouvernements et d'autres organismes politiques de recherche, et traiterait des projets touchant les possibilités et les difficultés politiques, sociales, économiques et culturelles reconnues dans les communautés autochtones urbaines et non urbaines du Canada.

Contexte :

Ce programme pourrait permettre de se pencher sur plusieurs questions d'intérêt pour la recherche, notamment la préservation des langues, la survie culturelle, la pauvreté, la santé, la guérison, la violence, l'autonomie gouvernementale, le développement économique, l'éducation, etc.

Cependant, la recommandation ferme des participants au Dialogue est que l'on donne aux communautés autochtones (c.-à-d. à différents organismes communautaires) la chance de décider pour elles-mêmes de leurs priorités de recherche (chaque collectivité ayant des capacités et des besoins différents), et que les décideurs gouvernementaux et les universitaires offrent d'agir en tant qu'alliés en apportant leur soutien aux projets de recherche de la collectivité.

Le programme proposé pourrait profiter grandement de l'expérience du CRSH avec le programme d'Alliances de recherche universités-communautés (ARUC).¹¹

Partenaires potentiels :

En se servant des suggestions des organismes autochtones (par ex. Inuit Tapiriit Kanatami, le Ralliement national des Métis, l'Assemblée des Premières Nations, l'Association nationale des centres d'amitié, les organismes régionaux), ainsi que de celles des membres du groupe du Dialogue, le personnel du CRSH pourrait s'adresser aux organismes des gouvernements fédéral et provinciaux (par ex., le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, le Bureau du Conseil privé, Patrimoine canadien, Statistique Canada, Justice Canada, Santé Canada, les Instituts de recherche en santé du Canada, etc.) pour définir quels domaines de recherche intéressant les communautés autochtones ces organismes pourraient vouloir financer par l'entremise d'initiatives conjointes.

Évaluation :

Il a été proposé que tous les membres du comité de sélection soient des chercheurs reconnus ou des gardiens du savoir très respectés au sein des nations autochtones. Les membres du comité doivent respecter les peuples et les connaissances autochtones.

Une majorité des membres du comité serait formée de chercheurs autochtones appartenant aux Premières Nations, ou aux groupes métis ou inuit. Le comité comprendrait aussi au moins un Aîné autochtone provenant tour à tour des Premières Nations et des collectivités métis ou inuit.

Le comité de sélection ferait régulièrement rapport au Conseil sur les besoins auxquels le programme a répondu et ceux auxquels il n'a pas répondu.

Formation :

Le programme RCA comprendrait des dispositions supplémentaires pour la formation et le mentorat d'étudiants autochtones et non autochtones intéressés à développer leurs compétences en recherche à la fois dans les traditions du savoir autochtone et non autochtone.

Stratégies de mobilisation des connaissances :

On mettra l'accent sur des stratégies de mobilisation des connaissances qui serviront d'abord les intérêts des communautés autochtones et en second lieu les intérêts d'un public plus vaste.

Option du programme :

Certains des objectifs de ce programme pourraient être atteints par le programme des ARUC du CRSH. On pourrait envisager un effort concerté pour encourager et adopter des propositions venant d'organismes communautaires autochtones.

¹¹ Voir http://www.sshrc.ca/web/apply/program_descriptions/cura_f.asp.

2. Programme des systèmes de connaissance autochtones (SCA)

Démarche stratégique proposée :

Cette démarche stratégique viendrait appuyer la recherche sur les systèmes de connaissance autochtones tant pour leur propre compte que dans le contexte de leurs interactions avec les systèmes de pensée non autochtones.

Contexte :

Inspiré dans une certaine mesure du programme des Initiatives de développement de la recherche (IDR) révisé du CRSH¹², ce programme a pour objectif de mobiliser les connaissances autochtones, d'abord pour le bénéfice des nations et des communautés autochtones du Canada, puis pour celui des communautés autochtones et non autochtones du monde entier.

Le programme des SCA proposé porte une attention particulière aux projets de recherche axés sur la préservation du savoir détenu par les Aînés autochtones. Ce savoir est crucial pour la compréhension, le développement et l'application des connaissances autochtones, ainsi que pour le bien-être des communautés et des intellectuels autochtones. Tous les chercheurs seront admissibles au programme.

Le comité de sélection du programme des SCA serait chargé d'évaluer l'importance des propositions reçues en fonction de deux besoins : (1) l'enrichissement, la récupération et la restauration du savoir autochtone; et (2) l'exploration de l'application du savoir autochtone par rapport à d'autres traditions en matière de connaissances.

Formation :

Le programme des SCA pourrait être élaboré pour comprendre des dispositions supplémentaires pour la formation et le mentorat d'étudiants autochtones et non autochtones intéressés à développer leurs compétences en recherche à la fois dans les traditions du savoir autochtone et non autochtone.

Stratégies de mobilisation des connaissances :

Le programme doit être flexible en matière de mobilisation des connaissances. L'idéal serait que tous les Canadiens profitent de la préservation et de la restauration du savoir autochtone. Cependant, il existe plusieurs façons pour les nations et les communautés autochtones de se situer par rapport à ce savoir, avoir de pouvoir l'apporter dans des forums interactifs avec d'autres traditions en matière de connaissances. Le comité de sélection et les chercheurs devront décider des stratégies de mobilisation les mieux indiquées.

Évaluation :

Il a été proposé que tous les membres du comité de sélection soient des chercheurs reconnus ou des gardiens du savoir très respectés au sein des nations autochtones. Les membres du comité doivent respecter les peuples et les connaissances autochtones.

¹² Voir http://www.sshrc.ca/web/apply/program_descriptions/rdi_f.asp.

Une majorité des membres du comité serait formée de chercheurs autochtones appartenant aux Premières Nations, ou aux groupes métis ou inuit. Le comité comprendrait aussi au moins un Aîné autochtone provenant tour à tour des Premières Nations et des collectivités métis ou inuit.

Élaboration du programme :

La recherche dans le cadre du programme des SCA pourrait constituer la « pierre angulaire » de l'engagement du CRSH en matière de recherche autochtone. Les non Autochtones ont particulièrement besoin de comprendre en quoi les traditions autochtones en matière de connaissances sont distinctes et complètent les traditions non autochtones. Il est fort probable que des programmes de recherche plus spécifiques découleront de ces travaux.

Le comité de sélection ferait rapport chaque année au Conseil sur les besoins auxquels le programme a répondu et ceux auxquels il n'a pas répondu.

Option du programme :

Certains des objectifs de ce programme pourraient être atteints dans le cadre du programme des Initiatives de développement de la recherche (IDR) récemment révisé par le CRSH. Il pourrait être nécessaire de porter une attention toute spéciale à la valeur d'une recherche sur les traditions autochtones en matière de connaissances.

3. Programme de carrières dans la recherche autochtone (CRA)

Démarche de formation proposée :

On pourrait concevoir le programme de carrières dans la recherche autochtone (CRA) de manière à ce qu'il améliore les capacités des chercheurs autochtones et non autochtones dans le contexte de la recherche autochtone.

Contexte :

Le programme de CRA fera écho à la recommandation issue du Dialogue voulant que le CRSH adopte « devrait élaborer une approche à multiples facettes prévoyant la formation des étudiants de premier cycle, des bourses de recherche, des bourses d'études, le mentorat, des stages et de l'appui en vue d'un réseautage continu par l'entremise d'instituts d'été, de conférences et d'ateliers. »¹³

L'objectif principal de ce programme est le développement des capacités en recherche par et pour les chercheurs autochtones. Le programme de CRA reconnaîtrait que les personnes ayant des ancêtres autochtones sont de façon générale confrontées à une foule de difficultés particulières au sein du milieu universitaire et que l'on a besoin de ces personnes pour participer au développement efficace de la recherche autochtone.

Le programme sera cependant ouvert aussi aux universitaires non autochtones. Il incombera au comité de sélection d'évaluer les besoins relatifs et les possibilités.

Les modes de financement pourraient dans une certaine mesure s'inspirer des bourses de recherche, des conférences et des autres programmes existant déjà au CRSH, même s'il est proposé que les demandes de programmes de carrières proviennent des organismes communautaires autochtones travaillant en partenariat avec les établissements d'enseignement postsecondaires canadiens.

¹³ Voir la partie E du rapport sommaire, p. 2. Voir la note 10 ci-dessus.

Le programme de CRA pourrait par exemple pendre en considération des mesures innovatrices pour :

- ❖ permettre aux chercheurs autochtones oeuvrant au sein des facultés et détenteurs de maîtrises de faire leur doctorat (par ex. grâce à des ateliers d'été);
- ❖ permettre aux chercheurs autochtones non universitaires d'augmenter leurs crédits en recherche;
- ❖ accroître l'intérêt des jeunes Autochtones pour les carrières en sciences humaines.

Évaluation :

Il a été proposé que tous les membres du comité de sélection soient des chercheurs reconnus ou des gardiens du savoir très respectés au sein des nations autochtones. Les membres du comité doivent respecter les peuples et les connaissances autochtones.

Une majorité des membres du comité serait formée de chercheurs autochtones appartenant aux Premières Nations, ou aux groupes métis ou inuit. Le comité comprendrait aussi au moins un Aîné autochtone provenant tour à tour des Premières Nations et des collectivités métis ou inuit.

Élaboration des futurs programmes :

Au fur et à mesure que surgiront de nouveaux besoins, des programmes distincts pourront être proposés et créés. Le programme de CRA pourrait de bien des façons être orienté vers l'observation de faits, faire l'objet de demandes d'évaluation et servir à reconnaître des occasions non réalisées. Le comité de sélection informera régulièrement le Conseil quant aux besoins auxquels le programme répond et à ceux auxquels il ne répond pas.

Options du programme :

- Certains des objectifs de cette démarche pourraient peut-être être atteints grâce aux programmes de bourses et de conférences du CRSH. Il pourrait être nécessaire d'insister particulièrement sur la possibilité d'approfondir les talents de chercheurs en ce qui concerne la recherche autochtone;
- Le programme pourrait s'adresser uniquement aux chercheurs et aux étudiants autochtones;
- L'étendue des options du programme pourrait être réduite (le Conseil pourrait décider de se concentrer, pour commencer, uniquement sur les Autochtones inscrits au doctorat¹⁴);
- Les demandes pourraient être déposées par des particuliers plutôt que par des organismes commanditaires.

¹⁴ L'intervention suivante figure dans le rapport de synthèse préparé par Lynne Davis : « En 1998, la faculté des études autochtones de l'Université Trent a créé un programme de Ph.D. en études autochtones... En cette quatrième année du programme, nous avons seize étudiants actifs au Ph.D., dont dix ont des ancêtres autochtones... Malgré l'immense potentiel de ces chercheurs, aucun d'eux n'est appuyé par le CRSH. Plusieurs ont présenté des demandes de bourses de recherche pour le doctorat au CRSH, mais aucun n'a été choisi. Les bourses d'études au doctorat du CRSH sont les prix les plus concurrentiels à ce niveau élite d'étude, et nous ne sommes pas convaincus que le potentiel et l'originalité de nos étudiants soient reconnus dans le cadre des structures actuelles de soutien financier. » La version française se trouve dans la chapitre E du rapport sommaire (p. 8). Voir la note 10 ci-dessus.

4. La participation des Autochtones aux comités de pairs et aux évaluations externes

Démarche proposée :

Par cette démarche nous proposons d'engager le Conseil à faire en sorte que les chercheurs et les experts autochtones participent, au besoin, à *tous* les comités d'évaluation du CRSH et qu'ils soient embauchés pour la tenue des évaluations externes par des pairs pour ces comités.

Contexte :

Les chercheurs autochtones sont actifs dans tous les domaines d'études. La recherche autochtone ne se limite pas uniquement à l'étude des sujets autochtones.

On peut s'attendre à un accord généralisé sur la participation des chercheurs autochtones aux comités et aux évaluations externes. Le défi à relever consiste à élaborer des moyens efficaces (par exemple dans les bases de données du CRSH) pour savoir quels chercheurs sont des Autochtones.

5. Information sur les protocoles des communautés (IPC)

Démarche proposée :

Par cette démarche, on propose d'engager le CRSH à faire en sorte que, dans le contexte des efforts actuels pour réviser la section 6 de l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*¹⁵, on déploie des efforts à l'échelle nationale pour reconnaître, analyser et promouvoir les protocoles de recherche établis par les différentes communautés et organisations autochtones.

Contexte :

Le Dialogue a permis d'attirer l'attention sur les efforts déployés par les communautés autochtones pour élaborer des protocoles de recherche et des procédures d'évaluation éthique. Ces efforts comprennent notamment :

- ❖ le protocole de recherche dans les communautés autochtones élaboré dans le cadre du First Nations Aboriginal Counselling Program de l'Université de Brandon;
- ❖ les protocoles de recherche d'Akwesasne;
- ❖ les protocoles et principes pour la recherche dans un contexte autochtone élaborés (et actuellement révisés) dans le cadre des programmes d'études sur la gouvernance des Autochtones de la University of Victoria;
- ❖ le bon traitement des connaissances autochtones mis en place par la Aboriginal Healing and Wellness Strategy du gouvernement de l'Ontario¹⁶;
- ❖ la surveillance de la déontologie mi'kmaq (Mi'kmaq Ethics Watch) – Principes et directives pour les chercheurs menant des travaux de recherche avec le peuple mi'kmaq;
- ❖ le code de déontologie en matière de recherche du Kahnawake Schools Diabetes Prevention Project¹⁷;

¹⁵ Voir <http://www.pre.ethics.gc.ca>.

¹⁶ Voir www.cfcs.gov.on.ca/CFCS/en/programs/SCS/AboriginalHealingandWellness/default.htm.

¹⁷ Voir www.ksdpp.org.

- ❖ les principes de la propriété, du contrôle, de l'accès et de la possession (Ownership, Control, Access and Possession - OCAP)¹⁸;
- ❖ les règles en matière de recherche élaborées par l'Alaska Federation of Natives¹⁹.

Les protocoles de recherche des communautés semblent utiles pour renforcer l'autonomie des communautés et apporter plus de certitude aux chercheurs en matière de propriété de l'information, de diffusion, d'accès à différents types de savoir, la confidentialité, etc.²⁰

La démarche en matière d'IPC pourrait aussi constituer un moyen utile pour l'élaboration d'ententes pratiques entre les chercheurs et les comités d'éthique sur différentes questions de déontologie, notamment celles touchant la propriété intellectuelle et culturelle.

Partenaires :

Le CRSH pourrait collaborer avec le Secrétariat inter-conseils en éthique de la recherche, ainsi qu'avec d'autres partenaires, peut-être en commençant par un atelier conjoint ou une petite conférence sur les protocoles des communautés dans les domaines de la recherche couverts par les trois conseils subventionnaires fédéraux. Le ministère du Patrimoine canadien et le Bureau de la Convention sur la biodiversité d'Environnement Canada pourraient aussi participer, compte tenu de leur intérêt pour les questions de propriété intellectuelle des Autochtones.

6. Réseau sur le Web pour la recherche autochtone

Démarche proposée :

Par cette démarche on propose d'engager le CRSH à faire en sorte de maintenir le réseau en ligne créé dans le cadre du Dialogue en y ajoutant des caractéristiques de promotion de la recherche, de mobilisation des connaissances et d'évaluation des effets de la recherche.

Contexte :

Le Dialogue a permis de reconnaître le besoin d'un réseau de recherche autochtone d'appui — un lieu d'échange d'information sur des idées de recherche, des ressources pour la recherche, des possibilités de formation et d'emploi, etc.

Un réseau sur le Web pourrait aussi servir à la diffusion des résultats de recherche, principalement les recherches non publiées ou les recherches qui ne sont disponibles que

¹⁸ Voir <http://www.naho.ca/NAHOwebsite.nsf/rhsFrames>.

¹⁹ Des travaux ont déjà été menés par les communautés universitaires, p. ex., l'*Énoncé de principes d'éthique touchant les autochtones : un rapport du Comité sur le patrimoine autochtone* de l'Association canadienne d'archéologie. Voir l'annexe 9 du rapport de synthèse. Voir également : Association universitaire canadienne d'études nordiques : *Principes d'éthique pour la conduite de la recherche dans le Nord*; Fondation autochtone de guérison : *Lignes directrices en matière d'éthique à l'intention des communautés autochtones oeuvrant dans le domaine de la guérison* (2002); *Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations et des Inuits : Code de déontologie en matière de recherche* (1999).

²⁰ Le Dialogue a révélé une certaine ambivalence en ce qui a trait à la nécessité des directives nationales en matière d'éthique. Certains avaient le sentiment que la solution pouvait résider dans la création de protocoles de recherche efficaces au niveau local, car de tels protocoles refléteraient et respecteraient les différences particulières des protocoles entre les différents peuples autochtones. Par exemple, les Pieds-Noirs préconisent l'approbation par des personnes responsables, et non par les représentants politiques de la collectivité; dans d'autres collectivités autochtones, les approbations sont données par les familles responsables de différents types de connaissances. Veuillez vous référer au message de Ryan Heavy Head du 16 avril 2003 inclus dans la liste de diffusion Partenariat – une copie est disponible sous « Files » au site Yahoo! (http://ca.groups.yahoo.com/group/Aboriginal_research/).

par l'intermédiaire de la littérature clandestine²¹. Un tel réseau pourrait aussi servir de source permanente de conseils pour le CRSH dans la conduite de ses programmes de recherches sur les Autochtones.

Partenaires :

Pour cette démarche, le CRSH pourrait établir des partenariats avec des organismes comme la Canadian Indigenous and Native Studies Association (CINSA), des universités ou des collèges autochtones ou d'autres organismes intéressés. L'animation du réseau pourrait être confiée à un partenaire du CRSH travaillant en étroite collaboration avec le personnel du CRSH.

7. Représentation des peuples autochtones au sein du CRSH

Démarche proposée :

Par cette démarche, on propose d'engager le CRSH dans l'examen des possibilités d'accroître la participation des peuples autochtones à tous les niveaux de son organisation (conseil d'administration, comités, personnel).

Contexte :

Le CRSH pourrait souhaiter examiner le conseil autochtone mis sur pied par la Queen's University²² et le Secrétariat des arts autochtones, lequel a été créé par le Conseil des arts du Canada²³, afin de déterminer si on pourrait organiser la représentation des Autochtones au sein du CRSH, et comment il faudrait s'y prendre. On pourrait notamment poser les questions suivantes : Devrait-on établir un rapport consultatif spécial ou formel (par ex., un cercle autochtone ou un comité spécial sur la recherche autochtone)? Le Conseil devrait-il simplement faire en sorte que des Autochtones soient inclus à tous les niveaux de l'organisme? De plus, si l'on procède à des transformations au sein du CRSH, est-il indiqué de se pencher sur la création d'un institut de recherche autochtone semblable à l'Institut de la santé des Autochtones (ISA) des IRSC?

C. Gestion du programme

1. Surveillance et évaluation

Comme il s'agit de démarches exploratoires et prometteuses, il faut prévoir des mécanismes de surveillance et d'évaluation dans une optique de refonte stratégique des programmes et d'une « récolte » active des avantages pour les peuples autochtones, les chercheurs et le grand public. Le personnel du CRSH pourrait être désigné pour interagir avec le réseau permanent sur le Web, les comités de sélection et les intervenants intéressés afin de procéder à une évaluation organisée du fonctionnement de ces programmes.

En matière de surveillance et d'évaluation, les principaux résultats de programmes prévus peuvent se définir comme suit :

²¹ Voir la recommandation 2.3 à la partie E du rapport de sommaire. Voir la note 10 ci-dessus.

²² Le Plan d'action du Queen's Aboriginal Council de 2002 se trouve à <http://www.queensu.ca/secretariat/senate/policies/AborCoun.html>. Le rapport annuel de 1999-2000 de ce Conseil se trouve à http://www.queensu.ca/secretariat/senate/0009Appl_Abo.html.

²³ Voir <http://www.canadacouncil.ca/subventions/autochtones/>.

Programme de recherche des communautés autochtones (RCA) :

- Du point de vue des communautés qui déposent les demandes ou des organisations autochtones, la recherche parrainée par ce programme aura eu un effet positif observable en permettant de relever les défis ou en réalisant les possibilités reconnues par ces communautés.

Programme des systèmes de connaissance autochtones (SCA) :

- On aura fait la preuve de la valeur des systèmes de connaissance autochtones pour leur propre compte et en rapport avec d'autres systèmes de connaissance.

Programme de carrières dans la recherche autochtone (CRA) :

- L'ensemble des modes de financement établis aura permis d'accroître, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif, la capacité des chercheurs canadiens dans la recherche autochtone.

Participation des Autochtones aux comités de pairs et aux évaluations externes :

- Le nombre d'Autochtones participant aux comités de sélection et de planification du CRSH aura augmenté de façon significative.

Information sur les protocoles des communautés (IPC) :

- L'information produite sera utile aux chercheurs et aux communautés autochtones pour l'élaboration d'ententes efficaces sur la propriété intellectuelle et culturelle, la mobilisation de l'information sur la recherche, etc.

Réseau sur le Web pour la recherche autochtone :

- Le réseau proposé aura entraîné la création d'un nombre quantifiable de liens productifs pour la recherche.

Représentation des peuples autochtones au sein du CRSH :

- Le Conseil aura adopté un ensemble de mesures de représentation qui, selon lui, permettent de faire participer le plus grand nombre possible de chercheurs et d'organismes actifs dans le domaine en croissance rapide de la recherche autochtone.

2. Exigences particulières du programme

Dans le cadre des programmes RCA, SCA et CRA, il pourrait être nécessaire de fournir un service de traduction simultanée en français, en anglais et dans certaines langues autochtones. Le financement de ce service pourrait provenir du gouvernement fédéral.

Comme solution de rechange, le temps alloué aux travaux du comité pourrait être prolongé pour permettre aux membres de s'exprimer dans la langue qu'ils maîtrisent le mieux, et permettre ensuite aux autres membres ou à des assistants connaissant la langue en question de fournir une interprétation sommaire.

Annexe A : Discussion sur les politiques dans le cadre du Dialogue

Le Dialogue sur la recherche et les peuples autochtones confirme sans cesse qu'un changement de paradigme est bel et bien en cours dans la façon dont on conçoit la recherche autochtone. La nature exacte de ce changement demeure cependant toujours matière à discussion parmi les participants au Dialogue. La présente annexe constitue un résumé très bref des principaux points de vue. On peut avoir un aperçu détaillé des discussions en s'inscrivant au site Yahoo!,
« Aboriginal Research. »²⁴

1. Décoloniser la recherche

Le rapport de synthèse préparé par Lynne Davis en octobre 2002 traite de ce changement en termes d'abandon concerté de l'héritage colonial canadien. Le document traite principalement d'un « financement de la décolonisation de la recherche situé au cœur d'un paradigme autochtone émergent » ("Funding for decolonizing research that is situated within an emerging Aboriginal paradigm") :

« Le CRSH a la chance unique d'appuyer le développement de la recherche qui procède d'un paradigme autochtone et qui le développe davantage, en mettant l'accent sur le thème de la décolonisation de la recherche et en se branchant directement sur les connaissances autochtones et sur les besoins de la collectivité. Parmi les principales caractéristiques de cette démarche, on compte :

- ❖ la recherche conceptualisée dans les traditions du savoir, les croyances et les valeurs autochtones et fondée sur les schémas cognitifs et spirituels autochtones;
- ❖ une recherche qui adhère à toutes les étapes aux protocoles autochtones;
- ❖ la participation des Aînés et des détenteurs du savoir reconnus comme étant des « trésoriers nationaux » et des décideurs;
- ❖ des chercheurs autochtones aux postes d'investigateurs;
- ❖ le partenariat et des schémas de recherche en collaboration;
- ❖ l'application de méthodes autochtones indiquées, selon les traditions locales et le sujet abordé.... »²⁵

2. L'équité comme dénominateur commun

Tout comme l'appui et la sympathie considérables envers la notion de la « décolonisation » parmi les participants au Dialogue, les discussions ayant trait aux questions coloniales, postcoloniales et de « décolonisation » ont parfois été difficiles. Sans pour autant se désintéresser des questions autochtones, bien des Canadiens ne voient rien de « colonisateur » dans leur démarche²⁶. Mais même chez ceux qui expriment des doutes à

²⁴ http://ca.groups.yahoo.com/group/Aboriginal_research/.

²⁵ L'originale : "SSHRC has a unique opportunity to support the development of research that uses and further develops an Aboriginal paradigm, emphasizing the theme of decolonizing research and connected directly to Indigenous knowledge and community needs. Some key features of this approach are: Research conceptualized within Indigenous knowledge traditions, beliefs, and values and based on Aboriginal cognitive and spiritual maps; Research that adheres to Aboriginal protocols at all stages of its enactment; The involvement of Elders and Knowledge-Holders as recognized "national treasurers" and as decision-makers; Aboriginal researchers as the investigators; Partnership and collaborative research designs; The use of Aboriginal methodologies, as appropriate to local traditions and the subject matter being addressed...." Rapport de synthèse, pp. 7 à 9. Voir la note 7 ci-dessus.

²⁶ Comme l'écrit Linda Tuhiwai Smith dans *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples* (1999), « Pour bien des gens, l'impérialisme européen est chose du passé. Beaucoup soutiennent d'ailleurs que les leçons du passé ont porté fruit, que le monde a beaucoup changé et qu'il est maintenant beaucoup plus ouvert aux peuples autochtones et aux autres cultures » (p. 95). Texte

savoir si cette critique sur le colonialisme constitue la représentation la plus vraie, la plus précise et la plus juste possible de ce qui se passe certainement aujourd'hui parmi les chercheurs universitaires, il se dégage un large consensus sur la nécessité d'instaurer une démarche équitable et respectueuse en matière de recherche et de subvention à la recherche.

Bien entendu, on soulève des questions à savoir si ces iniquités sont répandues (il semble n'exister aucune statistique ferme sur différents problèmes), à savoir si ce sont des problèmes que réellement le CRSH, les universités et les chercheurs sont en mesure de régler; ou à savoir ce que constitue exactement « l'équité » ou « l'accès équitable. » Les participants au Dialogue font néanmoins consensus sur les valeurs d'équité et sur une volonté de traiter équitablement tous les chercheurs autochtones et non autochtones.

3. Première orientation stratégique : un traitement équitable pour les chercheurs autochtones

Compte tenu du consensus sur la notion d'équité, et en tenant compte de certaines réserves sur le thème de la décolonisation, on a proposé que le Conseil mette en œuvre des mesures visant à assurer un traitement équitable pour les chercheurs autochtones.²⁷ Notamment :

1. la représentation aux comités de sélection;
2. la prise en considération de la valeur des contributions non universitaires;
3. l'amélioration des bases de données permettant de reconnaître les chercheurs autochtones.

Le Conseil compte déjà sur un certain nombre de mesures d'équité administrative qui protègent les intérêts des nouveaux chercheurs et des chercheurs reconnus, hommes et femmes, francophones et anglophones, et même des petites et des grandes universités. On pourrait déployer des efforts semblables pour assurer une représentation efficace des Autochtones et des non-Autochtones au sein des comités.

Le CRSH encourage ses comités de pairs à reconnaître la valeur des contributions non universitaires (par ex. diffusion à des auditoires non universitaires, efforts de développement de partenariats avec des organismes de la société civile et des ministères, pertinence sociale et culturelle des projets de recherche). Ces directives pourraient viser particulièrement les situations que vivent les chercheurs autochtones qui doivent à bien des égards satisfaire à de lourdes exigences à la fois sur les plans universitaire et communautaire.

original : "For many people, European imperialism is a thing of the past. Many would argue further that the lessons of the past have been learned and that the world is now a different place, one which is much more sympathetic to indigenous peoples and to other cultures."

²⁷ Il convient de souligner que la *Foundation for Research, Science and Technology* (FRST) de la Nouvelle-Zélande a instauré un important projet de recherche inspiré de cette démarche stratégique. La démarche de cette fondation, intitulée *Strategic Portfolio Outline for Maori Development and Advancement*, a été conçue pour veiller (1) à ce que les Maoris aient un accès équitable à une plus large part de la société et de l'économie de l'Aotearoa et de la Nouvelle-Zélande et que l'on diminue les disparités entre les Maoris et les non-Maoris et (2) à un réel développement de la vie, des ressources et des connaissances... de la création de richesses maories, du développement du capital humain des Maoris, du développement des ressources et de l'environnement, du développement de l'organisation sociale et politique des Maoris et de l'avancement de la culture maorie. L'originale : (1) "that Maori have equitable access to the wider Aotearoa/New Zealand society and economy and reducing Maori/non-Maori disparities"; (2) "the positive development of Maori lives, resources and knowledge ... Maori wealth creation, human capital development, resource and environmental development, the development of Maori societal and political organization and the enhancement of Maori culture." Voir <http://www.frst.govt.nz/Maori/resstrat-nm.cfm>.

Le CRSH tient un registre sur la connaissance du français et de l'anglais, mais on ne tient aucun registre pour savoir qui est autochtone (encore moins pour savoir de quelle(s) nation(s) autochtone(s) provient une personne). On pourrait par contre élaborer des procédures pour reconnaître et inviter les chercheurs autochtones à participer.

Nota : il est important que les chercheurs non autochtones comprennent bien que les mesures adoptées pour assurer un traitement équitable aux chercheurs et aux communautés autochtones ne sont aucunement conçues pour compromettre leur propre traitement équitable. L'objet essentiel demeure pour tous *l'excellence dans la recherche*.

4. De l'obligation à l'occasion

Il semble qu'un fort sentiment d'obligation soit à l'origine du thème du colonialisme, du postcolonialisme et de la « décolonisation », ainsi qu'à l'origine des problèmes en matière de traitement équitable. Que ces problèmes soient d'ordre historique ou administratif, la majeure partie des discussions du Dialogue tournaient autour de la question de savoir ce que les peuples autochtones considèrent comme une dette de la part des non-Autochtones, et de celle de savoir ce que les non-Autochtones pensent devoir (ou ne pas devoir) aux peuples autochtones. Les notions de « vous nous devez » et de « nous vous devons » sont très ancrées, tissées serrées et souvent contestées.

David Newhouse, directeur du programme d'études autochtones de l'Université Trent, résume bien ce sentiment dans son intervention du 3 juin dans le groupe de discussion en ligne : « La question de savoir comment sortir du problème du postcolonialisme est cruciale pour nous Tous. »²⁸

D'autres commentaires issus du Dialogue traduisent aussi un sentiment selon lequel notre sens collectif de l'obligation est subtilement débilitant, et que les partenariats reposant sur ce sentiment sont voués à l'échec. On oscille toujours dans la conversation entre ce qui est dû (ou ce qui devrait être donné) et ce qui devrait être assuré par de nouveaux moyens — entre la reconnaissance des droits et la reconnaissance mutuelle de sa confiance en soi. On reconnaît la possibilité d'un partenariat fondé sur beaucoup plus que la reconnaissance des torts et de leur réparation. L'objectif pourrait être un engagement mutuel en ce qui a trait aux buts communs de la recherche, aux schémas innovateurs qui n'ont jamais vraiment été essayés et aux démarches en collaboration qui, par leur énergie propre et leur volet créatif, pourraient constituer un effort énergique mais tout en douceur contre tout rapport colonial ou inéquitable résiduel.

5. Un partenariat sans lien de dépendance avec les peuples autochtones

Un des efforts du Dialogue pour en venir à un sentiment plus positif en matière de partenariat gravite autour de la proposition de Peter Cole de créer un organe consultatif et de sélection spécial au sein du CRSH dans le but de gérer la recherche autochtone. Dans sa lettre de février 2001, M. Cole suggérait « que le CRSH envisage un partenariat avec nous et d'autres éducateurs et membres des communautés autochtones de partout au Canada pour mettre sur pied un conseil autochtone national du CRSH, conseil qui étudierait toutes les demandes de financement de recherches reliées aux Autochtones et soumises par des Autochtones et des non-Autochtones. »²⁹

²⁸ L'originale : "How we go beyond [the] post-colonial critique becomes a central question for all of us." Voir le message du 4 juin 2003 de Craig McNaughton intitulé *Comments on protocol (Gus-wen-tah & question of theory)* sur le site Yahoo! sur la recherche autochtone.

²⁹ L'originale : "...that SSHRC consider partnering with us and other Aboriginal educators and community

L'idée centrale de cette proposition étant de confier aux chercheurs et aux autres gardiens du savoir autochtone l'entière responsabilité de la gestion de la recherche et des chercheurs intéressés aux traditions autochtones. Cela pourrait être considéré comme une application ou un prolongement de la révision par des pairs : l'idée étant de laisser les personnes les plus proches de l'action (dans ce cas-ci, les peuples autochtones) apporter une contribution majeure à la recherche dans laquelle elles sont les experts.

Dans le cadre d'un partenariat de ce type, le Conseil pourrait établir des normes globales en matière d'accès, d'excellence, de révision par les pairs, de pertinence, etc., mais il pourrait choisir de laisser les personnes les plus proches et les plus familières avec la question faire le travail.

Cette démarche soulève aussi des inquiétudes :

1. il faut une plus grande sensibilisation et une connaissance plus détaillée des systèmes de connaissance autochtones, et comment ces systèmes nécessitent que l'on apporte des changements dans la méthode de gestion;
2. il faut répondre aux inquiétudes sur le fait que des structures axées sur l'éthique seraient en quelque sorte incompatibles avec les méthodes courantes en matière de financement de la recherche publique;
3. il faut clarifier le rôle des chercheurs non autochtones qui sont reconnus et qui participent de façon respectueuse et éthique à la recherche autochtone.

6. *Gus-wen-tah* et un partenariat d'exploration conjointe

En juin 2003, le Dialogue a donné lieu à un débat plutôt animé au sujet du *gus-wen-tah* ou *Two Row Wampum*.³⁰ Le débat tournait autour de la question de savoir si le *Two Row*

members from across Canada to set up a SSHRC National Aboriginal Council (NAC), which would review all Aboriginal-related research funding proposals submitted by Aboriginal and non-Aboriginal people." Lettre de Peter Cole à Marc Renaud. Une copie de cette lettre se trouve sur le site Yahoo! sur la recherche autochtone dans un message du 20 mai 2003 diffusé par Peter Cole : (http://ca.groups.yahoo.com/group/Aboriginal_research/).

³⁰ En 1983, devant le Comité spécial des Communes sur l'autonomie politique des Indiens au Canada, la Confédération des Haudenosauinis décrivait en ces termes la signification du traité *Two Row Wampum* : « Quand les Haudenosauinis ont rencontré les Européens pour la première fois, ils ont conclu des traités de paix et d'amitié. Chacun de ces traités était symbolisé par le *Gus-Wen-Teh* ou le wampum à deux rangs. Il y a d'abord un fond de wampum blanc (suite de perles blanches) qui symbolise la pureté de l'entente. Puis il y a deux rangées de couleur pourpre; ces deux rangées renferment l'esprit de vos ancêtres et des miens. Il y a trois perles de wampum qui séparent les deux rangées et qui symbolisent la paix, l'amitié et le respect. Ces deux rangées symbolisent aussi deux voies ou deux embarcations naviguant ensemble sur les mêmes eaux. L'une d'elles, un canot en écorce de bouleau, est celui du peuple indien, avec ses lois, ses coutumes et ses façons de faire. L'autre, un navire, est celui des Blancs, avec leurs lois, leurs coutumes et leurs façons de faire. Naviguons donc ensemble, côte à côte, mais chacun dans sa propre embarcation, et qu'aucun n'essaie de gouverner le navire de l'autre. » L'originale : "When the Haudenosaunee first came into contact with the European nations, treaties of peace and friendship were made. Each was symbolized by the Gus-Wen-Teh or Two Row Wampum. There is a bed of white wampum [strings of shell-beads] which symbolizes the purity of the agreement. There are two rows of purple, and those two rows have the spirit of your ancestors and mine. There are three beads of wampum separating the two rows and they symbolize peace, friendship and respect. These two rows will symbolize two paths or two vessels, travelling down the same rivers together. One, a birch bark canoe, will be for the Indian people, their laws, their customs and their ways. The other, a ship, will be for the white people and their laws, their customs and their ways. We shall each travel the river together, side by side, but in our own boat. Neither of us will try to steer the other's vessel." Voir

Wampum, un traité élaboré pour exprimer la relation légitime entre les nations haudenosaunee et européenne, pouvait réellement être considéré comme une « théorie. » L'échange a porté fruit car il a permis de dégager une image plus nette d'un terrain d'entente pour l'élaboration d'une stratégie pour la recherche autochtone : l'exploration conjointe des possibilités d'apprentissage où chaque participant travaille selon les préceptes de sa propre tradition. Comme l'exprime David Newhouse :

« En tant que théorie, [gus-wen-tah] définit les principes des relations fondées sur l'éthique entre les peuples (paix et amitié). En ce sens, il s'agit donc d'une théorie sur les relations internationales qui établit les bases des relations entre peuples. C'est aussi une théorie éthique lorsqu'il est question de respect, d'honnêteté et d'amabilité en tant que principes dans les relations... Il faut se rappeler que l'espace entre les deux rangées représente une place pour le dialogue, la discussion et les débats.... »

("As theory, [gus-wen-tah] sets out the principles for ethical relationships between peoples (peace and friendship). In this sense, then, it is a theory of international relationships, setting out the basis of relationships between peoples. It is also an ethical theory when it talks of respect, honesty and kindness as the principles for relationships.... We ought to remember that the space between the two rows is a place of conversation, discussion, debate....")³¹

Le problème que pose cette forme de partenariat est de veiller à ce que suffisamment de temps, d'argent et d'énergie soient investis pour que les systèmes de connaissance autochtones reprennent plus fortement racine pour leur propre compte.³²

7. Deuxième orientation stratégique : l'exploration conjointe des occasions d'apprentissage

L'exploration conjointe des occasions d'apprentissage, dans le cadre du traité *Two Row Wampum*, pourrait constituer un choix stratégique prometteur pour le Conseil.

Cette option permettrait d'arriver à des arrangements provisoires et démontrerait une conscience du fait que les mesures d'équité, quoique essentielles, ne devraient pas servir de moule pour tout ce que le Conseil et ses partenaires autochtones et non autochtones pourraient entreprendre ensemble.

Le mandat du Conseil est de promouvoir les connaissances en sciences humaines. Son engagement dans les questions touchant les Autochtones (par ex. l'autonomie gouvernementale, l'amélioration des conditions sociales, le développement économique) s'inscrit dans un mandat spécifique d'enrichissement des connaissances. Il y a cependant de fortes chances que le Conseil en vienne à créer des relations, à faire des découvertes et à tracer des perspectives qui pourraient s'avérer extrêmement utiles pour les communautés autochtones, le gouvernement fédéral, les universités et les collèges, et le grand public dans leurs efforts pour aborder les questions plus vastes.

Alan Dixon, *Barricades at Akwesasne*, <http://www.perc.ca/PEN/1990-05/dixon.html>.

³¹ Voir le message du 2 juin 2003 de Craig McNaughton intitulé *Comments on protocol* sur le site Yahoo! sur la recherche autochtone.

³² Voir Smith, *Decolonizing Methodologies*, pp. 42-57, pour en savoir davantage sur les différences entre les systèmes de pensée autochtones et occidentaux en ce qui a trait aux concepts de temps, d'espace, d'individu et de société, de race et de sexe. Voir la note 26 ci-dessus.

Compte tenu de son investissement dans le Dialogue sur la recherche et les peuples autochtones, le CRSH pourrait décider d'assumer un fort leadership dans un domaine relativement inexploré de la découverte du savoir. Un tel leadership pourrait changer non seulement la position des peuples autochtones dans la recherche, mais aussi la position du savoir autochtone et interdisciplinaire (par ex. autochtone et non autochtone) au Canada et dans le monde entier.³³

³³ Un des éléments importants de la « vision » pour 2020 de la stratégie de recherche sur les Maoris élaborée par la *Foundation for Research, Science and Technology* (voir la note 27 ci-dessus) insiste sur les buts de l'exploration conjointe des occasions d'apprentissage : « Les recherches sur les Maoris seront en grande partie initiées, mises en œuvre, surveillées et évaluées par les Maoris, et elles seront menées selon le point de vue des Maoris. Les méthodologies maories et les philosophies maories (savoir traditionnel Maori) seront intégrées, au besoin, dans le processus de recherche. Les Maoris font aussi appel à la collaboration d'autres chercheurs et à toutes les méthodologies et technologies disponibles pour mener les recherches qui répondent à leurs besoins. Il y aura un plus grand partage des idées et des méthodologies. Les non-Maoris seront beaucoup mieux informés du paradigme maori dans lequel tout ceci se déroulera.... » L'originale : "Research on Maori issues will, to a large extent, be initiated, implemented, monitored, and assessed by Maori, and will be done from a Maori perspective. Maori methodologies and Maori philosophies (matauranga Maori) will, as appropriate, be included in the research approaches. Maori also utilize collaborative relationships with other researchers and all available methodologies and technologies to carry out research to meet their needs. There will be a greater degree of exchange of ideas and methodologies. Non-Maori will be much better informed about the Maori paradigm in which all this is happening...." Voir <http://www.frst.govt.nz/Maori/resstrat-nm.cfm>.

Annexe B : Identification des thèmes de recherche autochtone

Cette annexe témoigne de la gamme des thèmes de recherche identifiés par ceux qui ont répondu à l'appel du CRSH en août 2002 concernant la priorité du CRSH sur la recherche et les peuples autochtones (voir l'annexe C). La première partie représente les thèmes identifiés par les individus et les organismes autochtones; la deuxième liste représente les thèmes soumis par les individus et les organismes non autochtones. La numérotation – A1, A2, etc. – a été utilisée pour préserver l'anonymat.

Partie I : Priorités de recherche, thèmes et questions spécifiques tirés des mémoires autochtones (Annexe 3 du rapport de synthèse)

Ces thèmes ont été regroupés et disposés en ordre alphabétique. Ils ne sont aucunement présentés selon leur ordre de priorité. Toutefois, l'importance d'un paradigme de recherche autochtone, ou d'une approche de décolonisation vis-à-vis de la recherche et du savoir, est une priorité dont fait mention la majorité des mémoires. C'est avant tout ainsi que la recherche est réalisée. Des thèmes spécifiques peuvent être étudiés en utilisant cette approche en ce qui concerne le savoir.

Le paradigme de la recherche autochtone – Décolonisation de la recherche (A1, A2, A6, A9, A10, A12, A13, A17, A18, A20, A21, A22)

La recherche appliquée axée sur les solutions (A2, A3, A8, A15, A16, A17, A18)

Les systèmes judiciaires autochtones

- . Les systèmes judiciaires autochtones doivent comprendre des systèmes traditionnels de résolution de conflits. (A15)

Les systèmes de la connaissance autochtone sur lesquels repose l'investigation

- . La participation de la société civile et politique (A1)
- . L'adoption et la création de systèmes judiciaires, éducatifs et juridiques parallèles (A1)
- . Les jeunes (A1)
- . La protection du patrimoine indigène (A1)
- . La justice (A1)
- . L'intégration des connaissances écologiques traditionnelles (CET) à la science contemporaine et à la mise en oeuvre de la gestion des ressources autochtones (A4)
- . La recherche sur les systèmes indigènes de la connaissance par des chercheurs indigènes et universitaires (A9)
- . La transmission de la connaissance indigène par les détenteurs de la connaissance indigène aux universitaires, chercheurs, leaders, jeunes et membres de la collectivité autochtone (A9)
- . La conception de documents d'information sur la connaissance indigène et qui reflètent la force et l'intégrité des cultures, des traditions, des principes, des pratiques, des valeurs et des croyances autochtones (A9)
- . De quelle manière la nouvelle recherche sur des thèmes autochtones peut-elle reconfigurer les épistémologies et les stratégies d'éducation occidentales afin que celles-ci acceptent les épistémologies et la vision du monde des Autochtones et en tiennent compte? (A11)
- . La santé : la compréhension des questions sociales, culturelles et de santé grâce à la connaissance indigène; la traduction de la connaissance en termes de perspectives autochtones et occidentales ou en termes de perspectives conventionnelles; l'élaboration de méthodologies de recherche fondées sur la connaissance indigène; l'élaboration d'approches en matière de politiques indigènes rattachées à la prévention et à l'intervention reflétant la connaissance indigène. (A13)

- . La caractérisation, la documentation et la compréhension de la science « autochtone » (A15)
- . La relation entre la connaissance autochtone traditionnelle et la revitalisation de la culture et de la langue, l'autonomie gouvernementale, les questions relatives à l'alimentation et à la santé, les droits issus de traités et les droits relatifs aux ressources et au territoire, les styles d'apprentissage, l'élaboration des programmes d'enseignement et la réussite scolaire. (A15)
- . Le besoin urgent de documenter la connaissance de la dernière génération d'aînés autochtones qui ont vécu sur la terre des Territoires du Nord-ouest et au Yukon, y compris la culture, l'histoire, la langue et les valeurs. (A19)
- . Les histoires, les chants, les danses et la musique de la vie des aînés (A19)
- . L'utilisation traditionnelle des plantes pour l'alimentation, la médecine, et l'hébergement; ainsi que la manière dont cette connaissance peut être utilisée aujourd'hui en conjonction avec la médecine occidentale. (A19)
- . Les recherches généalogiques et recherches sur les liens de parenté, verbalement auprès des aînés et à l'aide de registres écrits pour bâtir des arbres généalogiques et comprendre les relations sociales. (A19)
- . L'étude de la culture matérielle traditionnelle (A19)
- . Les connaissances traditionnelles des Inuit (Inuit Qaujimagatuqauqit ou IQ) et leur utilisation en tant que politique de recherche, gouvernementale et d'éducation

Les langues autochtones

- . La langue – la conception de dictionnaires et de grammaires complètes et les méthodes d'apprentissage et d'enseignement efficaces des langues autochtones (A19)
- . Les fonds de recherche pour appuyer l'identification des stratégies les plus efficaces de transmission de la langue, de documentation des langues, de préparation de matériel qui assurera l'apprentissage et la survie de la langue d'une génération à l'autre (A21)
- . La préservation et l'évolution des langues autochtones (A23)
- . L'évolution de l'inuktitut et de l'inuinnaqtun, la perte de la langue et le programme scolaire (A25)

Les méthodologies autochtones (A1, A2, A9, A11, A20, A23, A25)

- . L'élaboration de méthodologies autochtones à l'aide des langues autochtones (A1)
- . L'élaboration de méthodologies de recherche indigène par des chercheurs indigènes et universitaires (A2)
- . Comment « l'expérience » en tant que catégorie de connaissance peut-elle fournir de l'information pour l'élaboration de nouvelles méthodologies et catégories de recherche au sein des établissements d'enseignement? (A11)
- . La recherche active et participative ; la diffusion adéquate et appropriée des résultats et formation de chercheurs inuit (A25)

Les relations entre Autochtones et non-Autochtones

- . Pourquoi les négociations avec le gouvernement, l'industrie et d'autres groupes sont si souvent axées sur un rapport d'opposition? (A3)
- . Pourquoi la recherche n'est-elle pas un facteur clé permettant la réussite des négociations et la résolution des différends? (A3)
- . Les études sur les relations entre Autochtones et non-Autochtones selon diverses perspectives, par exemple, selon la manière dont les Autochtones sont représentés dans les manuels d'histoire et de science sociale du secondaire et la compréhension de l'identité autochtone et de « l'aboriginalité » (A15)

L'infrastructure de recherche autochtone

- . Les chaires de recherche autochtone (A2)
- . L'établissement de relations solides avec le CRSH (diverses sources)

Les droits ancestraux

- . La reconnaissance des droits ancestraux et constitutionnels; renseigner les organismes gouvernementaux, les organismes non gouvernementaux et le grand public sur les droits ancestraux constitutionnels et sur l'obligation de représentant du gouvernement fédéral à l'égard de tous les peuples autochtones; concevoir du matériel éducatif et informatif en langage simple pour faire connaître les droits ancestraux et constitutionnels aux membres des peuples autochtones et autres. (A9)
- . Les recherches sur l'impact de la mise en oeuvre des droits inhérents des peuples autochtones, sur la relation entre la continuité culturelle et l'autonomie gouvernementale et sur l'impact combiné sur la santé des Autochtones. (A9)

Les économies

- . Comment l'autosuffisance économique peut-elle être renforcée dans les réserves? (A4)
- . La compréhension et la conciliation de la question « d'adjacence » au sein des collectivités des Premières nations, entre ces collectivités et entre les collectivités des Premières nations et les autres collectivités en ce qui concerne l'accès à l'utilisation et au partage des ressources naturelles (A15)
- . Les barrières qui se dressent devant l'éducation, le marché de l'emploi et la gestion/l'administration et auxquelles font face les Autochtones, particulièrement les femmes dans leur propre nation; les solutions/stratégies pour éliminer ces barrières. (A24)
- . Les politiques symboliques et les exigences peu élevées relativement aux postes qui doivent être comblés par des Autochtones, principalement des postes en éducation qui ont un impact sur la croissance et le développement de leaders potentiels. (A24)
- . Les outils pour la réussite des entrepreneurs (A24)
- . La génération du patrimoine et l'économie traditionnelle au Nunavut. (A25)

L'éducation et le renforcement des compétences

- . Pourquoi les élèves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires en enseignement social sont-ils plus nombreux dans les collectivités autochtones que ceux qui obtiennent un diplôme d'études secondaires en enseignement général? (A8)
 - Comment les nouvelles recherches réalisées sur des thèmes autochtones peuvent-elles faire en sorte que de nouvelles occasions en matière d'éducation pour les Autochtones constituent un objectif important? (A11).
 - Quel rôle la recherche peut-elle jouer dans les programmes de recrutement et de perfectionnement offerts aux étudiants autochtones, et comment les étudiants autochtones de premier cycle et des études supérieures au niveau universitaire peuvent-ils participer à ces processus? (A11)
- . L'alphabétisation des Autochtones(A12)
- . La collaboration avec les enseignants afin de comprendre les besoins en matière d'alphabétisation culturelle ; il s'agit en fait de savoir ce dont ils ont besoin pour faire leur entrée ou leur retour dans les communautés. (A12)

L'éthique

- . L'examen critique de l'éthique pour différents praticiens professionnels dans les collectivités des Premières nations (A23)

La gouvernance et la souveraineté

- . L'autonomie gouvernementale (A4)
- . La mondialisation et la « reterritorialisation » conceptuelle et géographique des frontières (par ex., les questions en matière de souveraineté autochtone) (A4)
- . Les processus décisionnels traditionnels et les systèmes politiques traditionnels (à la lumière des mesures législatives qui seront bientôt adoptées par le gouvernement fédéral) (A7)
- . L'impact du système électoral imposé par le gouvernement et comment cela a nui aux peuples des Premières nations (A7)
- . L'impact de la « citoyenneté » sur les peuples des Premières nations à l'approche du 50^e anniversaire (A7)
- . La recherche sur la mise en oeuvre des accords de revendication territoriale; déterminer si leur mise en oeuvre est efficace. (A19)
- . Comment les formes de gouvernance traditionnelles peuvent-elles servir à la gouvernance contemporaine? (A21)
- . Les nouveaux modèles de gouvernance et de systèmes politiques dans la multitude de contextes dans lesquels vivent les peuples autochtones (A21)
- . Comment les pratiques et les sentiments, qui sont communs à la culture des peuples colonisateurs, ont été intériorisés par les institutions autochtones; quelles en sont les incidences et quelles démarches doivent être prises à ce sujet. (A23)
- . L'obligation de rendre compte et les questions reliées au nouveau gouvernement du Nunavut (A25)

La santé et les dimensions sociales

- . Comment les épidémies de maladie, dans les réserves (par ex., la tuberculose et à l'extérieur des réserves (par ex., le sida) peuvent-elles être traitées et réduites? (A4)
- . Quels sont les moyens efficaces qui contribuent à la guérison en ce qui concerne l'expérience des pensionnats? (A8)
- . L'enseignement et l'apprentissage en matière de santé et de bien-être des Autochtones de la perspective de la connaissance indigène (A9)
- . L'impact d'une participation équitable et représentative des peuples autochtones aux processus décisionnels et l'impact sur la santé des Autochtones
- . Les définitions indigènes et les indicateurs de la santé et du bien-être dans les communautés autochtones, y compris les approches relatives à la compréhension et à l'évaluation de la santé mentale et de la résilience. (A13)
- . Les facteurs qui identifient ou favorisent une meilleure santé des communautés autochtones et des membres de ces communautés (A13)
- . Quels sont les facteurs qui contribuent à la résilience des communautés autochtones et des membres de ces communautés qui ont vécu des traumatismes, des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie, le suicide ou la pauvreté économique? (A13)
- . La recherche sur la cohésion sociale relativement à la construction de « maisons » et de « familles » dans les communautés autochtones à la suite de l'expérience des pensionnats, de l'incarcération, de l'adoption, des familles d'accueil et d'autres expériences relatives à la protection de l'enfance (A13)
- . La nécessité de comprendre le concept de construction de la « collectivité », particulièrement en ce qui a trait 1) aux peuples autochtones qui ont été privés de leurs droits par l'institutionnalisation ou l'exclusion; et 2) à l'effet « baratte » typique de la grande mobilité à l'intérieur des secteurs urbains et entre les secteurs urbains et les réserves, les hameaux du Nord ou les communautés métisses. (A13)
- . Les modèles et les métaphores de guérison des communautés autochtones et des membres de ces communautés; les méthodes autochtones traditionnelles de guérison; la combinaison des approches de guérison traditionnelles et occidentales ou conventionnelles. (A13)

- . La définition, la signification et l'impact intergénérationnel des traumatismes historiques et institutionnels vécus par les communautés autochtones et les membres de ces communautés, particulièrement les expériences des Autochtones dans les sanatoriums, les pensionnats, les prisons, les foyers d'accueil et autres institutions. (A13)
- . L'impact de la colonisation et du système des réserves sur la culture et la communauté, particulièrement les conséquences et les réponses à la colonisation et à la « déculturation ». (A14)
- . Comment les politiques et les programmes officiels du Canada ont-ils nuï à l'intégrité spirituelle, mentale, physique et émotive des communautés autochtones et des membres de ces communautés? Les démarches requises, selon les Autochtones canadiens, pour que cette intégrité leur soit restituée. (A20)
- . Les indicateurs requis en matière de culture pour permettre la guérison (A21)
- . L'approche holistique requise en matière de recherche sur la santé (A21)
- . Les approches et pratiques de remplacement relatives à la santé des peuples autochtones (A23)
- . Les approches innovatrices relatives à l'étude, à la conceptualisation et au traitement de la santé mentale des populations autochtones (A23)
- . L'intégration des approches traditionnelles et occidentales à la conception des services de santé et au traitement des questions relatives à la santé et à l'environnement (A23)
- . L'amélioration de la documentation sur la manière dont les communautés fournissent les services (de santé, d'éducation et de bien-être) à un moment historique caractérisé par le niveau élevé d'innovation technologique (télémédecine) et l'accent mis sur l'initiative privée et individuelle (A23)
- . Les problèmes auxquels font face les jeunes autochtones en milieu rural et urbain et les conséquences de leur comportement, particulièrement de la violence à leur endroit et à l'endroit des autres (A23)
- . Les expériences des pensionnats et les habiletés parentales (A24)
- . Le diabète, les maladies infantiles, la santé mentale, les différences culturelles en ce qui concerne les soins de santé (A25)
- . Les questions sociales (par ex., les habiletés parentales, la modernisation, les aînés, le suicide) (A25)

L'histoire

- . L'histoire de la politique indigène (A2)
- . Quel rôle historique/politique/sociologique les peuples des Premières nations ont-ils joué dans l'évolution de ce pays? (A4)
- . La conception de programmes d'enseignement et de matières qui tiennent compte du rôle des peuples autochtones dans l'histoire et qui « réinterprètent » les événements historiques en tenant compte de la perspective autochtone (A9)
- . La recherche relative à l'impact de la colonisation sur la culture et l'histoire des peuples autochtones et sur les liens existant entre cette colonisation et les conditions socio-politiques contemporaines (A9)
- . L'histoire autochtone d'une perspective autochtone (A21)
- . La recherche portant sur les liens entre l'administration publique du Canada (et son histoire) et les impacts et les incidences sur les peuples autochtones (A23)
- . Le patrimoine culturel et l'éducation (A25)

Les identités

- . Qui sont les Métis? (A7)
- . Quel est l'avenir envisagé par la recherche sur les thèmes autochtones, et comment cette recherche peut-elle permettre une meilleure compréhension des liens qui existent entre les membres des communautés et la société, des droits des membres des communautés par rapport aux droits des communautés, de la formation des

identités individuelles et collectives et de leur place dans des contextes précis, ainsi que de la constitution des subjectivités autochtones/indigènes par rapport aux idéologies du pays/de l'État en matière de différence? (A11)

Comment l'identité et l'intégrité culturelles peuvent-elles être préservées le plus efficacement? Comment y réussir tout en maintenant le discours social (ce qui est nécessaire) avec la culture de colonisation? (A23)

Les sciences humaines et les beaux-arts des peuples autochtones (A1, A4, A11, A14, A15, A21)

- . La création d'études en littérature en appuyant la recherche archivistique visant à diffuser des textes d'auteurs autochtones/indigènes, particulièrement des textes écrits pendant les 18^e et 19^e siècles sous forme de journaux, de lettres, de discours et d'autobiographies (A11)
- . L'évolution du domaine littéraire/critique de l'écriture autochtone/indigène (A11)
- . La représentation des peuples des Premières nations à la télévision, au cinéma films et à la radio par la culture dominante au Canada. (A14)
- . L'importance de la revitalisation culturelle (A15)
- . La recherche nécessaire visant à explorer l'intersection des arts, de l'identité, de la créativité et de la guérison. (A21)

La recherche et l'analyse de niveau international

- . Les identités transculturelles et les relations interculturelles parmi les peuples autochtones (par ex., le dialogue entre les peuples autochtones et les autres peuples indigènes du monde) (A1)
- . Les politiques, conventions et plans d'action en matière de droits de la personne au niveau international (A1)
- . Le biopiratage et les droits de propriété intellectuelle (A4)
- . Les connaissances écologiques traditionnelles et leurs relations avec des thèmes comme la biodiversité et le changement climatique (A21)

Le territoire et l'environnement (A2, A3, A4, A19, A21)

- . La recherche relative à la résolution des différends et des revendications territoriales (A3, A4)
- . L'utilisation et la connaissance du territoire traditionnel par les Autochtones et les relations existant entre les Autochtones et ce territoire, y compris les routes de déplacement et les noms de lieux, les récits, l'importance et l'histoire reliées à ces lieux. De la recherche est aussi requise dans le domaine de la préservation, de la présentation et de la promotion de cette connaissance pour que les générations actuelles et futures bénéficient de cette connaissance. (A19)
- . Des enjeux environnementaux graves et immédiats existent en matière de territoires traditionnels et de maintien d'environnements et de communautés favorables à la santé. (A21)

Les méthodologies et l'éthique

- . Pourquoi n'y a-t-il pas plus de recherche qualitative? (A3)
- . L'importance de données de grande qualité pouvant être utilisées dans les tribunaux et dans les processus de règlement des revendications. (A3)

Les femmes et les différences entre hommes et femmes

- . L'intégration d'analyses comparatives entre les sexes dans les recherches (A16).
- . Des fonds sont requis pour la recherche afin que des questions importantes aux yeux des femmes autochtones puissent être étudiées – soit l'identité, les questions relatives à la santé et à la guérison, l'éducation, les sages-femmes et la grossesse, la maternité, les valeurs traditionnelles et la lecture aux enfants, la résistance et le leadership, et la restauration de l'équilibre entre les hommes et les femmes dans nos sociétés. (A21)
- . Quelles sont les barrières qui se dressent devant les femmes autochtones qui participent à la création des politiques et des pratiques dans leurs communautés et dans leur population? Comment ces barrières peuvent-elles être surmontées? (A23)

Les enjeux urbains

- . Le savoir est très limité dans ce domaine. (A21)
- . L'identité autochtone en milieu urbain et les conséquences individuelles et sociétales de cette identité (A23)

Partie II : Priorités de recherche, thèmes et questions spécifiques des mémoires non autochtones (Annexe 5 du rapport de synthèse)

Ces thèmes ont été regroupés et disposés en ordre alphabétique. Ils ne sont aucunement présentés selon leur ordre de priorité. La numérotation – O1, O2, etc. – a été utilisée pour préserver l’anonymat.

Les relations entre Autochtones et non-Autochtones

- . L’avenir des Premières nations dans la société canadienne (O7)
- . De quelle façon le racisme continue-t-il à nuire à la participation des peuples autochtones à la société canadienne? (O10)

Savoir autochtone

- . Histoire orale (un grand nombre d’aînés meurent chaque année et pendant ce temps, il n’y a pas de ressources financières pour élaborer un projet d’histoire orale et d’interviewer les aînés sur des sujets spécifiques ou pour raconter leur vie. (O11)
- . Les histoires de communautés qui comprennent les aînés, les experts en langues et les membres de la collectivité au sein des équipes de recherche et d’évaluation. (O13)
- . Documentation des structures de langues (tous les aspects grammaticaux) et de la culture orale (histoires, contes, et autres aspects de la culture orale (les noms communs, les noms propres, les chansons, l’humour, etc. (O17)
- . Étude et documentation des perspectives et de la mémoire historiques des Autochtones. (O20)
- . L’enregistrement et la documentation contextuelle de l’histoire orale, les contes de voyage, les chansons, les danses, la cosmologie, les études du matériel culturel (incluant le rapatriement du savoir, des projets de démonstration en éducation) dans le Nord. (O20)
- . Les philosophies autochtones, l’éthique, la cosmologie, les sciences ethnoculturelles, les arts et la littérature, la conscience sociale, etc.

Archéologie

- . L’archéologie (projet d’ethnoarchéologie incluant les aînés et projets de fouilles archéologiques incluant la participation de jeunes autochtones qui seraient ainsi formés à la fouille) (O11)
- . La recherche archéologique dans le Nord, particulièrement dans les territoires Dene. (O20)

Corrections et Justice

- . Les besoins et les programmes qui ont trait aux punitions. (O4)
- . Les programmes répondent-ils aux besoins des Autochtones? (O4)
- . Quels programmes sont pour les contrevenants– comment peuvent-ils être améliorés ? (O4)
- . Dans quelle mesure, les besoins des Premières Nations, des Métis et des Inuits diffèrent-ils ?
- . Comment les programmes, les opérations, etc. répondent-ils aux besoins ? (O4)
- . Est-ce que les outils d’évaluation utilisés présentement sont efficaces pour les contrevenants autochtones ? (O4)
- . Quels processus mettre en place pour rendre les centres de guérison plus efficaces? Est-ce que certains types de centres de guérison sont meilleurs que d’autres dépendant des contrevenants ? (O4)
- . Qu’est-ce qui aide au succès de l’intégration ? (O4)
- . Comment améliorer le dialogue entre l’institution et la collectivité? (O4)

- . Comment mieux outiller les communautés autochtones dans leur travail auprès des contrevenants autochtones à la fin de leur peine (O4)
- . Dans quelle mesure, la culture autochtone influence-t-elle la réintégration? (O4)
- . Les aînés ont-ils une influence dans le processus d'intégration? (O4)
- . Quelles seraient les raisons pour petit nombre de demandes de libération conditionnelle et le taux d'échec élevé chez les contrevenants autochtones ? (O4)
- . Comment pouvons-nous prendre les bonnes mesures pour les contrevenants Inuits, étant donné leurs petits nombres et des besoins différents ? (O4)
- . Que faire de la surreprésentation des femmes autochtones contrevenantes? (O4)
- . Les besoins des femmes autochtones diffèrent-ils de ceux des hommes autochtones ? Comment pouvons-nous mieux répondre à ses besoins ? (O4)
- . Quel effet le SAF/EAF a-t-il sur les contrevenants autochtones? (O4)
- . À quels enjeux de santé font face les contrevenants autochtones et comment s'y prendre pour améliorer la situation ? (O4)

Pratiques économiques et main d'oeuvre

- . Quels sont les obstacles à l'emploi et à l'employabilité, incluant les obstacles systémiques tels que la discrimination, le racisme, la colonisation, etc. ? (O1)
- . Comment faire la promotion de l'autosuffisance économique ? (O2)
- . L'emploi, question d'en créer (O11)
- . Durabilité et viabilité des pratiques économiques (O20)

Éducation

- . Développement de curricula d'enseignement intégrant les connaissances traditionnelles et les langues autochtones (O19)
- . Approches créatrices qui combinent l'éducation, le savoir traditionnel, et les habiletés au travail (ex. le projet -GIS avec les jeunes des TNO- de cartographie des territoires traditionnels, l'enregistrement des traditions orales et l'enseignement de l'histoire en faisant de la formation à l'informatique. (O23)

Beaux-arts et culture

- . Comment remplir le fossé entre les artistes autochtones et la population en général? ou encore entre les artistes indigènes du Nord et la population générale au sud? Qu'est-ce qui est à la fois semblable et différent entre les Autochtones et les minorités visibles, et la population générale ?
- . Dans quelle mesure l'appropriation de la culture cause-t-elle un problème aux Autochtones ?
- . Quels moyens contemporains d'expression culturelle utilisent les Autochtones pour s'exprimer ? Y a-t-il des obstacles à utiliser ces moyens d'expression ? Si oui, quels sont-ils ?
- . Quelles sont la nature et l'étendue de la participation et la représentation des Autochtones dans les industries culturelles ?
- . Mise à profit des nouvelles technologies pour la transmission et la sauvegarde des traditions autochtones (banques de données, multimédia, productions cinématographiques, etc.).

Gouvernance et capacité (de gestion) des communautés (O7, O18, O19)

- . Comment les besoins de capacité de gestion des communautés diffèrent-elles d'un secteur, d'une région, d'un endroit à un autre ? (O18)
- . Les modèles de gouvernance autochtone, incluant le rôle du savoir indigène dans l'élaboration de modèles autochtones. (O18)
- . La contribution potentielle du savoir autochtone aux différents volets de l'analyse des politiques et du développement. (O18, O19)
- . La nature de la relation entre la mise en oeuvre de l'auto gouvernance et les résultats économiques et sociaux. (O18)

- . Est-ce que les initiatives fédérales en matière de développement de la capacité à gérer reflètent l'état actuel des capacités des Autochtones dans les communautés ? (O18)
- . Y a-t-il un argument saillant en faveur d'accélérer la mise en oeuvre de l'auto gouvernance des Autochtones ? (O18)
- . Quelle est l'opinion des autochtones à ce sujet ? (O18)
- . Étude des phénomènes entourant les revendications territoriales et la gouvernance (développement d'une classe de leaders et de politiciens autochtones, élaboration de mécanismes et d'institutions relevant de ce nouveau contexte, conditions juridiques et politiques, etc.) (O20)
- . Intégration des traditions, des connaissances des aînés et de la langue dans les institutions en place (écoles, gouvernements, etc.)
- . Processus de changement : plusieurs idées circulent sur « ce qui doit être changé », mais peu de travail a été effectué sur « comment s'y prendre. » (O26)

La santé et les enjeux sociaux

- . Comment améliorer la santé, en utilisant un cadre de référence de santé de population générale et aller au delà des approches colonisatrices actuelles? (O1)
- . Les enjeux liés à la déficience et aux familles d'enfants handicapés, incluant le SAF/EAF. (O8)
- . Le suicide (épidémique dans certaines communautés. (O11)
- . Données de base sur la santé des Autochtones. (O13)
- . Les enjeux de santé mentale utilisant le cadre conceptuel des déséquilibres post-traumatiques, plutôt que des méthodes centrées sur les difficultés psychologiques individuelles. (O15)
- . La santé et l'habitation, étudiées par des équipes multidisciplinaires. (O23)
- . Voir la section sur les enjeux urbains.
- . Clarifier le rôle de financement du CRSH dans la recherche sur la santé et la justice sociale. " On peut se demander si à long terme, le CRSH, appuiera des projets qualitatifs de grande envergure, basés dans les communautés, projets qui sont primordiaux dans les approches biomédicales et épidémiologiques, par exemple la recherche du savoir médical autochtone, les pratiques traditionnelles des soins de santé et l'intégration de la médecine autochtone traditionnelle dans les systèmes biomédicaux. (O27)

Patrimoine et culture

- . Quels sont les occasions et les défis qui émergent des collectivités culturelles autochtones suite à l'arrivée des nouvelles technologies de communication?
- . Les notions eurocentriques des droits d'auteur-e-s peuvent-elles menacer la durabilité de l'expression culturelle autochtone et le savoir traditionnel ? Y a-t-il d'autres concepts de propriété intellectuelle qui peuvent s'appliquer ?

Identité

- . Quels changements ce sont produits (si c'est le cas) dans l'identité des Autochtones, suite au grand nombre d'Autochtones qui vivent et travaillent maintenant dans des milieux urbains ? (O10)
- . De quelle façon l'identité des jeunes autochtones urbains a-t-elle changée? (O10)
- . Quel processus les Autochtones utilisent-ils pour bâtir et préserver leur identité ? (O10)
- . Existe-t-il des différences identitaires basées sur le sexe parmi les Autochtones ? (O10)
- . Quels rôles jouent la mondialisation et les technologies de l'information et des communications dans les cas de changements identitaires trouvés parmi les autochtones urbains ? (O10)

- . Quelles sont les similarités entre les identités autochtones et non autochtones et leur concept de la citoyenneté ?
Comment peut-on utiliser ces exemples pour promouvoir de meilleures relations entre les deux collectivités ? (O10)
- . Comment peut-on comprendre l'identité Métis et le concept du métissage étant donné les changements démographiques et des organisations politiques au sein des collectivités Métis ? (O10)
- . Comment peut-on élaborer des politiques, des programmes et des services (ou les adapter) pour qu'ils répondent aux différents besoins des populations autochtones urbaines, hommes et femmes ? Comment faire avancer ce processus alors que les villes de l'Ouest canadien comptent de plus en plus de jeunes autochtones ? (O10)
- . Quelles différences sociales et économiques y a-t-il entre les personnes qui s'identifient uniquement à une origine autochtone et d'autres qui se disent de deux origines et identités? Ces différences ont-elles des effets sur l'élaboration de politiques, de programmes et de services pour ces deux groupes distincts ? (O10)
- . Quels sont les facteurs qui font la promotion ou au contraire diminuent le sentiment d'appartenance à une collectivité et à une nation chez les Autochtones ? (O10)
- . Quelles approches peut-on utiliser pour identifier et soutenir le patrimoine autochtone, de façon tangible et intangible? Dans quels contextes, les intérêts des non autochtones prennent-ils le dessus par rapport à ceux des autochtones pour déterminer la conservation du patrimoine, la commémoration et la promotion des valeurs ? (O10)
- . Études des questions identitaires chez les peuples autochtones (O20)

Enjeux internationaux

- . Droits de propriété intellectuelle. (O6)

Terres et ressources

- . Partage des ressources : qu'est-ce qui a bien fonctionné dans le passé ? (O1)
- . Statut des terres de réserves, les droits d'accès, l'expropriation (O6)
- . Comprendre les moyens traditionnels de gestion de la terre et des ressources naturelles. (O1)
- . Les pêches traditionnelles. (O6)
- . Élaboration de modèles de développement misant sur l'exploitation durable des ressources naturelles tout en minimisant les impacts sur l'écosystème (pollution, surexploitation), la société, les travailleurs, la santé des populations, les activités coutumières, etc. (O20)
- . Documentation de l'utilisation de la terre centrée sur la compréhension des principes ethnogéographiques et définition des espaces culturels du Nord. (O20)

Les langues et les traditions

- . Dans quelle mesure l'expression culturelle autochtone a-t-elle été affectée par l'érosion des langues autochtones? (O11)
- . Des dialectes Inuktitut mineurs sont menacés par l'anglais et par des dialectes majeurs de la langue inuktitut. (O16)
- . La formation de spécialistes des langues dans les collectivités autochtones. (O17)
- . Recherche sociolinguistique pour comprendre le rôle des langues autochtones, de l'anglais et du français dans les collectivités. (O17)
- . Recherche en apprentissage des langues et du langage pour enseigner les langues autochtones. (O17)
- . Documentation des structures des langues (tous les aspects grammaticaux) et de la culture orale (histoires, contes, et tous les autres aspects de la culture orale (le nom des endroits, les noms propres, les chansons, l'humour, etc.). (O17)
- . L'élaboration de bases solides, pratiques et théoriques pour la formation linguistique pour l'apprentissage, la recherche et l'enseignement. (O25)

Les priorités et les approches de recherche

- . Les priorités et les approches devraient être déterminées par les communautés et les chercheurs et non selon des objectifs de recherche d'organismes extérieurs (O2, O7)
- . La méthode de recherche constitue un facteur clé : recherche participative ou de collaboration? (O5,O7)
- . Ce ne sont pas les thèmes qui sont importants mais l'approche utilisée. (O11)
- . Les priorités doivent être axées sur la collectivité; recherche collaborative; recherche axée sur les solutions. (O12)
- . Les priorités de recherche devraient être définies par les communautés. (O14)
- . L'éthique de la recherche, la collaboration, les méthodologies indigènes; la méthode utilisée pour la recherche est fondamentale, peu importe le thème. (O22)
- . Les priorités doivent être axées sur la collectivité et tenir compte de la connaissance locale et de la connaissance traditionnelle. (O23)
- . Les approches multidisciplinaires et de recherche collaborative (O23)
- . La recherche active et appliquée et qui fournit des renseignements pour l'élaboration de politiques (O27)
- . Le modèle des centres d'excellence; bâtir à partir des forces déjà existantes en matière de recherche dans différentes régions du pays. (O27)

Les conditions socio-économiques

- . Comment les modèles et les programmes postcoloniaux peuvent-ils améliorer les conditions sociales et économiques des Autochtones? (O1)
- . Les premières causes des problèmes sociaux que connaissent les peuples autochtones (O2)

Les enjeux urbains

- . Il existe toujours un grand déséquilibre dans la recherche. Les enjeux urbains ont été négligés. (O3)
- . Les identités urbaines, la voix politique et les réalités de l'intégration économique (O3)
- . Quel est le statut du capital social dans les communautés urbaines autochtones (par ex., quels genres de réseaux sociaux, d'associations, d'équipe sportives et autres existent-ils?). (O10)
- . Quels sont les niveaux de confiance et de coopération au sein des communautés urbaines autochtones et entre les communautés urbaines non autochtones et les communautés urbaines autochtones?
- . Quels sont les taux de participation aux élections et de participation communautaire au sein des communautés urbaines autochtones? (O10)
- . La recherche autochtone en milieu urbain est insuffisante. (O24)
- . Quels sont les rôles des pouvoirs législatif et politique en matière de santé des Autochtones et d'accès aux services de santé et aux services sociaux? (O24)
- . Étant donné l'urbanisation grandissante des peuples autochtones et de leur diversité, comment les systèmes de santé et les services sociaux existants font-ils face à la demande croissante et traitent adéquatement les différences entre les groupes? À quoi ressemblerait un système de santé et de services sociaux autochtone? Quelles sont les priorités en matière de santé et de services sociaux pour les populations autochtones urbaines? Ces priorités sont-elles différentes selon l'emplacement géographique, la juridiction politique, le statut législatif, les origines tribales et sont-elles aussi différentes pour les hommes et les femmes? (O24)
- . Quel est le cadre de l'autodétermination autochtone en milieu urbain? Quelles sont les possibilités d'autodétermination des Autochtones en milieu urbain? (O24)

- . Quelle est la voie à suivre entre les inégalités individuelles, communautaires et régionales et les conditions de santé/sociales? Comment les caractéristiques individuelles et communautaires, les hétérogénéités sociales et culturelles et les facteurs structurels déterminent-ils les conditions sociales des populations urbaines autochtones? (O24)
- . Quels sont les principaux défis en ce qui concerne l'accès aux services de santé et aux services sociaux en milieu urbain? (O24)
- . Qu'en est-il des populations qui vivent à l'extérieur des réserves, de ceux qui n'ont pas de statut ou des populations urbaines autochtones? (O25)
- . Si des fonds ne sont pas spécifiquement attribués à la recherche en milieu urbain, les chercheurs continueront d'axer leurs recherches sur les réserves...ce genre de recherche renseignerait le public sur la « culture dans la ville » et contesterait les notions « d'assimilation » qui établissent des liens entre la perte de culture et l'urbanisation dans l'esprit du public. (O27)
- . La recherche qui établit des liens continus entre la population des réserves et celle des villes (O27)

Annexe C : Demande de mémoires lancée à l'échelle nationale (août 2002)

Madame, Monsieur,

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) vous invite à participer à l'élaboration d'un programme de recherche sur les Autochtones.

Comme vous le savez, le CRSH est un organisme fédéral autonome qui finance la recherche et octroie des bourses de doctorat et des bourses postdoctorales dans le domaine des sciences humaines, c'est-à-dire dans des disciplines telles que le travail social, les affaires, l'histoire, la littérature, l'anthropologie et la psychologie. Au printemps 2002, le Conseil du CRSH a défini les peuples autochtones comme un domaine de recherche prioritaire. Nous demandons conseil aux personnes qui ont beaucoup de connaissances et d'expérience dans la recherche sur les Autochtones et qui sont sensibles à leur situation, afin d'élaborer un programme qui aura de la valeur pour les peuples autochtones partout au Canada.

Jo-ann Archibald, de l'University of British-Columbia, Eleanor Bernard de la Mi'kmaq Education Authority (ou Mi'kmaw Kina'mateneway), Marlene Brant Castellano, professeure émérite, Lynne Davis, de Trent University, ainsi que Winona Wheeler et Joanne Episkenew du Saskatchewan Indian Federated College ont accepté de siéger à un Comité directeur et de travailler à ce projet avec le CRSH.

Le Comité directeur a esquissé les questions ci-jointes afin de vous aider à formuler des réponses. Toutefois, n'hésitez pas à aborder d'autres questions si vous estimez que cela est nécessaire. Veuillez vous assurer que votre dossier de réponses contient entre 5 et 8 pages. Afin que nous puissions utiliser vos réponses pour la rédaction de notre document de travail, nous devons les recevoir avant le 18 octobre 2002.

Le Comité directeur examinera les réponses et préparera un document de travail. Vous pourrez commenter de nouveau les lignes directrices une fois que nous vous ferons parvenir une ébauche du document en janvier 2003. L'objectif est de proposer des directives au Conseil du CRSH en mars 2003.

Nous aimerions connaître les avis de particuliers, d'organisations et de chercheurs, ainsi que connaître les projets subventionnés, les programmes des collèges et des universités, etc. Nous aimerions particulièrement entendre ce que les Autochtones et les organisations autochtones ont à dire. De plus, nous vous demandons de bien vouloir nous aider à faire parvenir cette lettre et les questions jointes à tous ceux qu'elles pourraient intéresser.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'un des membres du Comité directeur aux adresses suivantes, ou avec Jacques Critchley au CRSH.

Nous vous remercions de l'aide que vous apportez à cette importante entreprise.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Daryl Rock, Directeur,
Division des programmes
Stratégiques, CRSH

Marlene Brant Castellano
Professeure émérite, Trent University

CADRE POUR LA PRÉPARATION DES DOSSIERS DE RÉPONSES : PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LES AUTOCHTONES

INVITATION

Nous invitons les particuliers, les organisations, les chercheurs, les participants à des projets subventionnés et à des programmes, les départements dans les collèges et les universités, etc., à répondre aux questions suivantes. Vos réponses nous aideront à élaborer des priorités et des lignes directrices pour que le CRSH puisse financer un programme de recherche sur les Autochtones. Nous acceptons également tout commentaire ou toute suggestion qui pourrait nous aider à élaborer ces priorités et ces lignes directrices. Toutefois, veuillez vous assurer que votre dossier contient entre 5 et 8 pages et le faire parvenir au CRSH au plus tard le 18 octobre 2002.

CADRE PRÉLIMINAIRE

1. Priorités du programme

Compte tenu de la richesse de la recherche existante :

- Dans l'ensemble, quels sont selon vous les enjeux prioritaires qui permettraient d'effectuer une nouvelle recherche sur les thèmes autochtones?
- Plus précisément, quelles questions cette nouvelle recherche devrait-elle aborder?
- Quelles sont les personnes et les organisations qui contribuent le plus à l'étude de ces enjeux?

2. Lignes directrices en matière d'éthique

L'élaboration de lignes directrices pertinentes en matière d'éthique dans le but de financer la recherche sur les autochtones est une tâche continue qui dépasse les objectifs spécifiques de l'initiative actuelle. Toutefois, votre contribution fera partie de la discussion menée avec les organismes subventionnaires, les ministères gouvernementaux et les communautés de chercheurs, au moment où nous ferons circuler les documents.

- Quels sont les points forts et les limites des lignes directrices actuelles en matière d'éthique?
- Quelles structures et quels processus permettraient de garantir que nous tenons compte de l'éthique autochtone dans les propositions de recherche, dans la mise en œuvre des projets et dans l'examen des résultats de recherche, au niveau :
 - du projet de recherche;
 - de la communauté ou du groupe;
 - de l'établissement universitaire;
 - des organismes subventionnaires (c.-à-d. le CRSH, le Conseil des Arts du Canada, le CRSNG et les IRSC).
- Quelles sont les personnes et les organisations qui contribuent le plus à l'élaboration de lignes directrices en matière d'éthique et de protocoles de recherche qui respectent le savoir et la culture des peuples autochtones? Veuillez nous faire part des lignes directrices et des protocoles de recherche que vous connaissez.
- Comment ces lignes directrices et ces protocoles contribuent-ils à créer de bons liens de recherche entre les communautés autochtones, les universités et les gouvernements?

NOTA : Jusqu'à ce que nous élaborions des lignes directrices spécifiques à la recherche sur les Autochtones, nous suivons les lignes directrices en matière d'éthique qui s'appliquent actuellement à la recherche subventionnée par le CRSH.

Pour connaître ces lignes directrices, veuillez consulter le site Web du CRSH à <http://www.sshrc.ca/francais/renseignements/politiques/ethique.html> [ou celui du CRSNG à <http://www.nserc.ca/programs/ethics/francais/policy.htm>].

3. Méthodologies

Les Autochtones critiquent les recherches antérieures car elles ne semblent pas respecter leurs connaissances et leurs méthodes de recherche.

- De quelles méthodes et méthodologies de recherche propres aux Autochtones pourrions-nous tenir compte au cours de l'évaluation des propositions de subvention du CRSH? Comment?
- De quels critères d'évaluation particuliers pourrions-nous tenir compte au cours de l'évaluation des propositions de subvention du CRSH?

4. Prise de décisions

- Comment les résultats de recherche peuvent-ils être mis à la disposition des décideurs au sein des communautés et du gouvernement de manière efficace et dans des délais convenables?

5. Bâtir une capacité de recherche – Promouvoir les travaux d'érudition sur les peuples autochtones

Un nouveau paradigme de recherche fait appel aux vieilles traditions de la recherche et des connaissances des Autochtones. Malgré sa petite taille, une nouvelle génération de chercheurs autochtones mène ce mouvement.

- Comment pouvons-nous augmenter le nombre de chercheurs autochtones de façon efficace et proactive?
- Quels moyens, activités et objectifs pourraient faire avancer les travaux d'érudition sur les peuples autochtones?

Veillez indiquer pour qui vous soumettez ces réponses :

Vous-même : _____ Votre organisation : _____

Nom : _____

Affiliation (groupe, organisation ou université) : _____

Communauté autochtone ou nation autochtone : _____

Vos coordonnées :

Courriel : _____

Tél. : _____

Adresse : _____

Annexe D : Participants au Dialogue du CRSH sur la recherche et les peuples autochtones

Partie I : Liste des gens qui ont répondu à l'appel national du CRSH en août 2002

Nota : Ce tableau a été préparé par Mme Lynne Davis, soit l'Annexe 2 de son rapport de synthèse (Synthesis of Briefs Received from the Fall, 2002 Consultation on Policy Directions related to Aboriginal Peoples, novembre 2002).

PERSONNE	INSTITUTION	INDIVIDU/INSTITUTION
Ames, Michael	University of British Columbia – Museum of Anthropology	Individu
Andrews, Tom	Territorial Archeologist	Individu
Baikie, Gail	Memorial University of Newfoundland – School of Social Work	Individu
Cameron, Brenda	University of Alberta - Faculty of Nursing	Institution/ Collectivité : Dr. Brenda Cameron, Dr. Wendy Austin, Dr. Judith Mill, Dr. Katharine Kovacs Burns
Chataway, Cynthia	York U – Psychology	Individu
Chisan, Sherri	Blue Quills College	Institution/ Collectivité : Participants non-identifiés
Durst, Douglas	University of Regina – Faculty of Social Work	Individu
Fee, Margaret	University of British Columbia – Associate Dean of Arts, Students	Individu
Fitznor, Laara	Indigenous Educators Network	Institution/ Collectivité : Nancy Cooper, Moneca Sinclair, Shiela Stewart, Cyndy Baskin, Jason Price, Natalie Zur Nedden, Eileen Antone, Laara Fitznor, Doug Dickman, Heather McRae, Renee Shilling, Kathy Absolon
Gibbens, Roger	Canada West Foundation	Individu
Gladstone, Shelley	Healing Our Spirit, Vancouver	Individu
Gudeon, Marie-Francoise	Université d'Ottawa	Individu
Haines, Shaun	Saybrook Graduate Institute (Alberta)	Individu
Halas, Joannie	University of Manitoba	Individu

Henderson, Sakej	University of Saskatchewan	Institution/ Collectivité : Participants non-identifiés
Henry, Wade	Affaires indiennes et du Nord	Individu
Iwama, Marilyn		Individu
Jette, Danny	Affaires indiennes et du Nord	Institution/ Collectivité : Le projet de recherche sur les politiques
Johns, Alana	University of Toronto	Individu
Knight, Dawn	Brandon U	Institution/ Collectivité : Participants non-identifiés
Kritsch, Ingrid	Gwich'in Social and Cultural Institute	Institution/ Collectivité : Participants non-identifiés
Lindsay, William	Institute of Indigenous Government	Individu
Maracle, Lisa	Tyendingaga Territory – Research Department	Institution/ Collectivité : Participants non-identifiés
Martel, Robert	ITK	Individu
Martin, Michael	Organisation nationale de la santé autochtone	Institution/ Collectivité : Participants non-identifiés
Mawhinney, Anne-Marie	Université Laurentienne – École de service social	Individu
Miller, Mary Jane	Brock University	Individu
Mitchell, Terry	Ontario Breast Cancer Community Research Initiative	Individu
Morin, James	Institute of Indigenous Government	Institution/ Collectivité : Mr. Sean Kocsis, Dr. R. Jalan, Dr. E. Ostrowidzki, Dr. J. Morin, Mr. Steve Courchene, Ms. Lee Muldow, Mr. William Lindsay
Morito, Bruce	Athabasca U	Individu
Nagy, Murielle	Laval University – rédactrice, <i>Études/Inuit/Studies</i> & associé de recherche au Groupe d'études inuit et circumpolaires (GÉTIC)	Chercheur independent
Newhouse, David	Trent U	Institution /Collectivité : Participants non-identifiés
Oetelaar, Gerald	U of Calgary	Individu

Pokotylo, David	University of British Columbia – Department of Anthropology & Sociology	Institution/ Collectivité : Michael Ames, Michael Blake, Alexia Bloch, Millie Creighton, Bruce Miller, Patrick Moore, David Kokotylo, Susan Rowley
Prosper, Kerry	St. Francis Xavier	Institution/ Collectivité : Kerry Prosper, Mary Jane Paulette, Leslie Jane McMillan, John Wagner, Anthony Davis
Racette, Calvin	Gabriel Dumont Institute	Individu
Riches, Graham	UBC – School of Social Work	Institution/ Collectivité : Graham Riches, Richard Vedan, Paule McNicholl, Frank Tester, Jan Hare, Barbara Harris
Rider, Blair	Red Crow Community College	Institution/ Collectivité : Participants non-identifiés
Saxon, Leslie	U of Victoria	Individu
Smith, Donald	U of Calgary – History	Individu
Suzack, Cheryl	University of Alberta	Individu
Tanner, Adrian	Memorial University of Labrador	Individu
Thomas, Robina	University of Victoria – Faculty of Social Work	Institution/ Collectivité : Leslie Brown, Jacquie Green, Darin Keewatin, Robina Thomas
Trevethan, Shelley	Service correctionnel Canada – Direction de la recherche	Individu
Trudel, François	Université Laval – Groupe d'études inuit et circumpolaires	Institution/ Collectivité : Participants non-identifiés
Valaskakis, Gail	Aboriginal Healing Foundation	Institution/Collectivité : Participants non-identifiés
Warry, Wayne	McMaster U – Anthropology	Individu
Williams, Megan	Vuntut Gwitchin First Nation – Old Crow, Yukon	Institution/ Collectivité : Participants non-identifiés
Wilson, Kathi	McMaster U	Individu
Woodley, Susan	Nunavut Research Institute	Institution/ Collectivité : Participants non-identifiés
	Patrimoine canadienne	Institution/ Collectivité : Participants non-identifiés

Partie II : Liste des participants à la Table ronde du CRSH sur la recherche et les peuples autochtones, Ottawa, le 29 novembre 2002

Nota : L'acronyme « ARUC » fait référence à l'un des huit projets de recherche des Alliances de recherche universités-communautés actuellement financés par le CRSH qui comptent parmi leurs partenaires des communautés autochtones et qui étaient représentés à la table ronde.

1. Wendy Aasen, University of Northern British Columbia, études des Premières nations
2. Alan Anderson, University of Saskatchewan, sociologie, ARUC
3. Chris Andersen, Ralliement national des Métis et University of Alberta, études autochtones
4. Jo-ann Archibald, University of British Columbia, First Nations House of Learning
5. Juliet Balfour, Bureau du Conseil privé
6. Kelly Bannister, University of Victoria, droit et études environnementales, ARUC
7. Brenda Baptiste, Osoyoos Indian Band, ARUC
8. Doug Bartlett, Manitoba Association of Friendship Centres
9. Dan Beavon, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
10. Eleanor Bernard, Mi'kmaw Kina'matnewey (Nouvelle-Écosse)
11. Be'sha Blondin, Nats'eju' Dahk'e (A Place of Healing), Aînée
12. Louise Boileau, Patrimoine canadien
13. Harold Cardinal, Athabasca University, éducation autochtone
14. Jennifer Carpenter, Confédération des Centres éducatifs et culturels des Premières Nations
15. Marlene Brant Castellano, Trent University, études autochtones
16. Peter Cole, University of Victoria, éducation
17. Laura Commanda, Instituts de recherche en santé du Canada
18. Anthony Davis, Saint Francis Xavier University, ARUC
19. Lynne Davis, Trent University, études autochtones
20. Thérèse de Groote, Secrétariat inter-conseils en éthique de la recherche
21. Olive Dickason, Université d'Ottawa, histoire, Aînée
22. Patricia Dunne, CRSH
23. Patricia Ekland, British Columbia Association of Aboriginal Friendship Centres
24. Ned Ellis, CRSH
25. Jo-Ann Episkenew, Saskatchewan Indian Federated College

26. Wendy Fayant, Aboriginal Affairs and Northern Development, gouvernement de l'Alberta
27. Whit Fraser, Inuit Tapiriit Kanatami
28. Kevin Freiheit, Entreprise autochtone Canada
29. Mélanie Gagnon, Université Laval, Groupe d'études inuit et circumpolaires, ARUC
30. Alfred J. Gay, Association nationale des centres d'amitié
31. Daniel Gendron, Université Laval, archéologie, ARUC
32. Camil Girard, Université du Québec à Chicoutimi, histoire, ARUC
33. John Godfrey, député
34. Janet Halliwell, CRSH
35. Keith Hanson, University of Saskatchewan, ARUC
36. Derek Jones, Secrétariat inter-conseils en éthique de la recherche
37. Maaki Kakkik, Université Laval, ARUC
38. Brenda La France, Akwesasne Health Centre, Aînée
39. Denis Leclerc, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
40. Carole Lévesque, Institut national de la recherche scientifique — Urbanisation, culture et société, ARUC
41. Bonnie Jane Maracle, Trent University, études autochtones
42. Craig McNaughton, CRSH
43. Jim Miller, Conseil du CRSH et University of Saskatchewan, histoire
44. Yves Mougeot, CRSH
45. Alain Nepton, Université du Québec à Chicoutimi, ARUC
46. David Newhouse, Canadian Indigenous and Native Studies Association (CINSA) et Trent University, études autochtones
47. Donna Paskemin, University of Alberta, études autochtones
48. Evelyn Peters, University of Saskatchewan, géographie
49. Brock Pitawanakwat, stagiaire auprès du député John Godfrey
50. Kerry Prosper, Paqtnkek Fish and Wildlife Society, ARUC
51. Tessa Reed, Trent University, études autochtones
52. Lorraine Rekmans, Association nationale de foresterie autochtone
53. Keren Rice, Conseil du CRSH et University of Toronto, linguistique
54. Daryl Rock, CRSH

55. Mike Salomons, Institut de recherche Aurora (gouvernement des Territoires du Nord-Ouest)
56. Andy Siggner, Statistique Canada
57. Frank Tough, University of Alberta, études autochtones
58. Gail Valaskakis, Fondation pour la guérison des Autochtones
59. Andrea Walsh, University of Victoria, anthropologie, ARUC
60. Winona Wheeler, Saskatchewan Indian Federated College
61. Jerry White, University of Western Ontario, sociologie
62. Fred Wien, Dalhousie University, travail social
63. Pamela Wiggin, CRSH
64. Lorna Williams, British-Columbia Ministry of Education
65. Wanda Wuttunee, University of Manitoba, études autochtones

Excusés :

Susan Howard, Assemblée des Premières Nations
Alexina Kublu, Nunavut Arctic College
Judith Moses, Association nationale des centres d'amitié
Shirley Williams, Trent University, Aînée

Animateurs :

Sue Potter
Dal Brodhead
Rebecca Johnston

Personnel auxiliaire du CRSH :

Marc Renaud (pour le déjeuner)
Nicole St-Jean
Jeannie Pednaud
Sonia De Marinis